



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

REPUBLIQUE DU ZAIRE

21105

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**IDENTIFICATION ET PREPARATION DE
STRATEGIES ET DE PLANS D'ACTION DES
FILIERES INDUSTRIELLES PRIORITAIRES**

STRATEGIES ET PLANS D' ACTIONS

FILIERE TRAVAIL DES GRAINS

RAPPORT DEFINITIF

PROJET
DP/ZAI/86/008



JUIN 1991

INTER G

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
0.1. RESUME	1
0.2. INTRODUCTION	7
0.3. COMPOSITION DU GROUPE STRATEGIQUE	10
1. <u>RAPPEL DU DIAGNOSTIC</u>	13
1.1. CONTOURS DE LA FILIERE ET ACTEURS PRINCIPAUX	14
1.2. LA DEMANDE	14
1.2.1. Le manioc	14
1.2.2. Le maïs	16
1.2.3. Le riz	16
1.2.4. Le blé	16
1.2.5. Le soja	17
1.2.6. La concurrence	17
1.3. L'OFFRE	17
1.3.1. L'offres actuelle	17
1.3.2. L'offre future	21
1.3.3. L'outil de production	23
1.3.4. La main-d'oeuvre	24
1.3.5. La position concurrentielle de la filière	24
1.4. L'ENVIRONNEMENT DE LA FILIERE	25
1.4.1. L'environnement technique	25
1.4.2. L'environnement financier, fiscal et administratif	25
1.5. SYNTHESE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIERE	26
1.5.1. Les points forts de la filière	27
1.5.2. Les points faibles de la filière	27
1.6. LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	28
1.6.1. Le manioc	28
1.6.2. Le maïs et le riz	28
1.6.3. Le blé	28
1.6.4. Le soja	28
2. <u>LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</u>	29

2.1.	CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ZAIROIS	30
2.2.	LES AXES STRATEGIQUES ENVISAGEABLES	30
2.3.	DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MOYENS INDUITS	32
2.3.1.	Introduction	32
2.3.2.	Analyse rapide de l'efficience et de la faisabilité des objectifs visés	32
2.3.3.	Présentation des moyens	35
2.4.	MISE EN CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS	37
2.4.1.	Cadre d'analyse	37
2.4.2.	L'analyse des relations objectifs/moyens	39
2.5.	PRESENTATION DE LA STRATEGIE	41
2.5.1.	Introduction	41
2.5.2.	La stratégie proposée	42
3.	<u>LE PLAN D'ACTION</u>	44
3.1.	INTRODUCTION	45
3.2.	COHERENCE GENERALE DES ACTIONS	45
3.3.	SYNTHESE DES ACTIONS	45
3.3.1.	Opérateurs industriels et ANEZA	45
3.3.2.	Services collectifs zairois	45
3.3.3.	Etat	47
3.3.4.	Soutien international	47
3.4.	FICHES SPECIFIANT LES ACTIONS PROPOSEES	48
3.4.1.	Mise en oeuvre d'une assistance technique	49
3.4.2.	Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural	51
3.4.3.	Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur	53
3.4.4.	Développement de la production de soja et des industries aval	55
3.4.5.	Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé	56
3.4.6.	Promotion des P.M.E.	58
3.4.7.	Mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales	59
3.4.8.	Améliorations spécifiques des transports	60
3.4.9.	Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels	63
3.4.10.	Intensification de la culture du blé	65
3.4.11.	Simplification des procédures administratives	66
3.4.12.	Promotion du riz "cargo"	68
3.4.13.	Mise en place d'une fiscalité et d'une	

	législation bancaire adaptées à l'industrie	69
3.4.14.	Aménagement de la commercialisation du maïs	75
3.4.15.	Application des exonérations de taxes sur les intrants importés	76

0.1 - RESUME

I - ORGANISATION GENERALE DE LA FILIERE "TRAVAIL DES GRAINS - FECULENTS"

La filière est partagée en 5 sous-filières : manioc, maïs, riz, blé et soja. D'une façon générale, les processus de transformation sont limités ; seule la sous-filière blé a donné naissance à des activités industrielles de transformation importantes et performantes (minoteries, boulangeries, biscuiteries, unités de fabrication de pâtes). Malheureusement, dans le cas du blé, la majeure partie de la matière première doit être importée. Le maïs représente également des tonnages importants mais les activités de transformation sont beaucoup plus limitées (minoteries)

La majeure partie des activités de transformation se situe à KINSHASA (blé) ou à LUBUMBASHI (maïs).

II - LES ACTEURS PRINCIPAUX

Les principaux acteurs sont les suivants, par sous-filières :

- Manioc : le secteur informel qui produit de la farine, du chickwange et des feuilles,
- Maïs : le secteur artisanal et les minoteries industrielles (GCM, TARIGA) pour la production de semoule ainsi que les brasseries et unités d'aliments du bétail,
- Riz : les rizeries industrielles pour la production de riz décortiqué poli et de riz "cargo",
- Blé : les minoteries (MIDEMA, MINOKA, MINOKI), les boulangeries (QUO VADIS, UPAK, B.K.T.F.), les biscuiteries (U.A.P., BISCO UNION, ZAIRE HELIAS) et les fabricants de pâtes alimentaires (PATEKIN),
- Soja : SOJAPRO et un ensemble de P.M.E. pour la production de farine et de lait.

L'approvisionnement en matières premières agricoles est assuré par les paysans zaïrois, avec encadrement pour le soja, et par des agro-industries comme GECAMINES DEVELOPPEMENT (maïs), MIDEMA (blé et soja) et CDI-BWAMANDA (soja).

III - LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA FILIERE

La filière "Travail des grains" au Zaïre dispose d'atouts indiscutables:

- la possibilité de développer la production de manioc pour la consommation en l'état, en substitution partielle de la farine de froment (fabrication de pain) et pour la production d'amidon, à condition que l'extraction se fasse de façon industrielle,
- la possibilité de développer la production de soja et les agro-industries aval,
- l'existence d'une production de maïs relativement florissante, le maïs pouvant en dehors de la consommation en l'état être intégré à la fabrication de pain,

- l'existence d'une activité industrielle, liée à la transformation de la farine de blé, performante et la possibilité de, malgré les difficultés, de développer la production de blé dans l'Est du pays.

La filière est par contre soumise à des contraintes importantes :

*** Au niveau technique :**

- les graves déficiences du réseau de transport (route, pistes, dessertes agricoles, ...),
- l'utilisation très insuffisante de la mécanisation et des engrais,
- les difficultés agro-climatiques attachées à la culture du soja,
- les difficultés d'implantation du soja,
- la faiblesse de l'industrie de transformation (sauf en ce qui concerne le blé qui malheureusement est importé pour l'essentiel).

*** Au niveau réglementaire :**

- l'existence d'une concurrence déloyale de la part de produits importés (le blé notamment) dumpés ou largement subventionnés qui contribue à démotiver fortement les agriculteurs zaïrois,
- la complexité des procédures administratives notamment à l'importation et à l'exportation,
- les variations brusques dans la régulation du marché du riz,
- l'existence de restrictions peu justifiées dans la commercialisation inter-régionale des céréales (pour le maïs notamment).

*** Au niveau économique :**

- la faiblesse du pouvoir d'achat, qui fait fortement baisser la demande notamment de produits transformés (pain, ...),
- le manque de suivi de la politique de développement agricole.

IV - LE CHOIX DE L'AXE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Après analyse des atouts et contraintes de la filière, du contexte socio-économique zaïrois et des objectifs de l'Etat et des opérateurs industriels, un axe de développement a été choisi :

" Développement maximale de la production de la filière (produits de base et produits transformés) à partir des ressources du Zaïre en vue de la satisfaction des besoins locaux et à terme de l'exportation"

V - LA STRATEGIE PROPOSEE

La stratégie, ensemble d'objectifs et de moyens associés à la poursuite de ces objectifs, retenue pour le développement de la filière peut être représentée sommairement par le schéma de la page suivante.

STRATEGIE DE LA FILIERE "TRAVAIL DES GRAINS-FECULENTS"

Axe stratégique

Objectifs

Moyens essentiels

Développement maximal de la production de la filière (produits de base et produits transformés) à partir des ressources propres au ZAIRE en vue de la satisfaction des besoins locaux et à terme de l'exportation

1 - Réduction/annulation de la dépendance en produits importés

2 - Augmentation de la productivité des entreprises

3 - Développement des processus de transformation locale

- . Mise en oeuvre d'une assistance technique
- . Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural
- . Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur
- . Développement de la production de soja et des industries aval
- . Promotion des petites et moyennes entreprises
- . Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé
- . Mise en place de protections contre les concurrentes déloyales
- . Améliorations spécifiques des transports
- . Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels
- . intensification de la culture ou blé
- . Simplification des procédures administratives
- . Promotion du riz "cargo"
- . Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie
- . Aménagement de la commercialisation du maïs
- . Application des exonérations de taxes sur les intrants importés

VI - LE PLAN D'ACTIONS PROPOSE

Le plan d'actions est constitué par l'ensemble des spécifications des moyens retenus comme prioritaires pour le développement de la filière. Ce plan est présenté de façon schématique dans le tableau de la page suivante.

PLAN D'ACTION

FILIERE 'TRAVAIL DES GRAINS - FECULENTS'

N°	Reche Moyens	Resp.	Année 1 1991/92	Resp.	Année 2	Resp.	Année 3	Resp.	Année 4	Resp.	Année 5
1	mise en oeuvre d'une assistance technique	C	définition du programme début de mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre
2	développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural	MF BZ AG*	finalisation des mesures et début d'application	MF	application des textes, mise en oeuvre nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit
3	libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur	ME AG*	définition des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures
4	développement de la production de soja et des industries aval	MA AG* IN	définition du programme de promotion et études de projets	IN	études et montage de projets	IN	études, montage et mise en oeuvre de projets	IN	études, montage, mise en oeuvre de projets et productions	IN	études, montage, mise en oeuvre de projets et productions
5	promotion des petites et moyennes entreprises	ME OPEZ AG*	programmation de la mise en oeuvre des mesures	ME	mise en application des mesures	ME	mise en application des mesures	ME	mise en application des mesures	MF	mise en application des mesures
6	développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé	IN	essais, mise au point des farines et mise en place des équipements	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines
7	mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales	MCE, ME OFIDA AG*	définition des mesures anti-dumping et des systèmes d'aides	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures
8	améliorations spécifiques des transports	MT Onatra SNCZ	études (analyses, proposition) et concertation	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration
9	développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels	AG* IN	définition du programme de recherche	AG* IN	recherche de nouveaux produits	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets
10	intensification de la culture du blé	MA MIDEMA AG*	études de factibilité et définition du programme d'intensification	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement
11	simplification des procédures administratives	MF MCE AG* OFIDA	compléments d'étude des procédures et définition des nouvelles mesures	MF MCE OFIDA	mise en place des nouvelles procédures	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle
12	promotion du riz "cargo"	AG* IN	spécification des équipements	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques
13	mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie	MF AD AM*	rédaction des textes	MF AD	mise en place des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions
14	aménagement de la commercialisation du maïs	Gecam. AG*	concertation et définition des mesures	Gecam	application et contrôle des mesures	Gecam	application et contrôle des mesures	Gecam	application et contrôle des mesures	Gecam	application et contrôle des mesures
15	application des exonérations de taxe sur les intrants importés	OFIDA AG*	réaménagement des conditions d'exonération	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions

Responsables :

AG : Groupe "Travail des grains" de l'ANEZA
 MF : Ministère des Finances
 ME : Ministère de l'Economie Nationale
 MA : Ministère de l'Agriculture

MCE : Ministère du Commerce Extérieur
 MT : Ministère des Transports
 BZ : Banque du Zaïre
 AD : Administrations

C : Cellule
 Gecam : Gecamines
 * : assistance technique

0.2 - INTRODUCTION

L'identification et la préparation des Stratégies et Plans d'actions des filières industrielles se sont déroulées en quatre phases :

- Phase 1 : Enquête industrielle
- Phase 2 : Identification des filières industrielles prioritaires
- Phase 3 : Diagnostic des filières industrielles prioritaires
- Phase 4 : Préparation des Stratégies et Plans d'actions des filières prioritaires

Ce travail a été assuré sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et de l'Industrie et de la Cellule SDI avec l'appui de l'ONUDI et du Consultant INTER G.

La méthode proposée pour mener à bien cette tâche s'appuie sur deux principes :

- opérer le développement industriel zaïrois en s'appuyant au maximum sur la structure du système industriel et non pas simplement sur les entreprises considérées isolément.
- définir et conduire le développement industriel du pays en s'appuyant sur une très large concertation avec les acteurs économiques et notamment les entrepreneurs pour l'élaboration des stratégies et plans d'actions des filières industrielles prioritaires.

Le premier objectif s'est concrétisé par l'analyse du système industriel zaïrois grâce à l'élaboration d'un Tableau d'Echanges Interindustriels et la mise en évidence, à partir de celui-ci, des filières industrielles prioritaires.

A partir des objectifs de l'Etat et des opérateurs économiques, une analyse a permis de mettre en évidence :

- Sept filières prioritaires :
 - . Bois
 - . Textile
 - . BTP - Matériaux de construction
 - . Transformation des métaux
 - . Corps gras
 - . Travail des grains et féculents
 - . Produits de l'élevage
- Deux secteurs d'appui prioritaires :
 - . Emballage
 - . Maintenance

Le choix de ces filières et secteurs a été entériné par les Autorités Zaïroises.

Le deuxième objectif s'est concrétisé par la tenue de réunions de concertation de "Groupes Stratégiques" (un pour chaque filière ou secteur d'appui prioritaire) en vue de l'élaboration des stratégies et plans d'actions.

Une première série de réunions des Groupes Stratégiques s'est tenue en Mars 1990. D'autres réunions et concertations se sont tenues tout au cours de l'année 1990 et du premier semestre 1991. Les documents émis par le Consultant ont été discutés au cours de ces réunions et ont abouti au présent dossier pour la filière concernée.

Ce processus de concertation appelé "Gestion Stratégique du Développement Industriel" (GSDI) présente une originalité de base qu'il convient ici de rappeler : en effet, contrairement aux démarches traditionnelles de planification de type hiérarchique qui vont de haut (l'Etat), en bas (les entreprises), la G.S.D.I. veut redonner aux opérateurs (industriels notamment) l'initiative et la responsabilité dans la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de développement des filières industrielles. Pour cela un processus de concertation qui peut être assez long est nécessaire et doit respecter trois contraintes :

- vouloir coopérer et se concerter dans la mesure où l'on admet que si les acteurs d'une filière sont concurrents dans plusieurs domaines, ils ont aussi un intérêt objectif à coopérer,
- reconnaître que personne n'est compétent dans tous les domaines et que s'appuyer sur la compétence de chacun peut profiter à tous,
- reconnaître que diminuer l'opacité de l'information entre les acteurs peut aussi profiter à tous.

Ce processus de concertation s'est amorcé depuis le début de l'année 1990 avec les difficultés et les lenteurs inhérentes à ce type d'approche. Les acteurs ont maintenant appris davantage à se connaître et une volonté de travail en commun s'est la plupart du temps manifestée. Le présent dossier a profité de ce travail en commun.

Mais si ce document définit les actions à entreprendre, il convient que leur mise en oeuvre soit entreprise sans retard grâce notamment à l'action des Groupes Stratégiques. Le présent document pourra servir de cadre et de guide à l'action qui devra être entreprise par les acteurs du Groupe Stratégique dans les tout prochains mois. Pour ce faire, il a été structuré selon 3 parties :

- le rappel du diagnostic de la filière
- la détermination de la stratégie
- la définition du plan d'actions.

On soulignera enfin que toute l'étude a été structurée de manière à ce que les propositions faites ne restent pas lettre morte : on a tout particulièrement insisté sur les conditions concrètes de mise en oeuvre du développement de l'activité industrielle en repérant concrètement les acteurs susceptibles de faire avancer les choses et on a moins insisté sur la recherche des équilibres économétriques qui sont trop souvent restés sans suite dans le passé.

0.3 - COMPOSITION DU GROUPE STRATEGIQUE

I - INDUSTRIELS :

- 1 - QUO VADIS : Mr PAPADOPOULOS, PDG (P)
- 2 - C.R.MAIS : Mr BOTOLA, DG (VP)
- 3 - MIDEMA : Mr NIONGO, DGA, et Mr KABAMBA, SG
- 4 - CDI/BWAMANDA : Mr LONGIMA, D
- 5 - TARICA Frères : Mr KAYUMBA, PDG
- 6 - ETS MONDJO : Mr BISALU, G
- 7 - SOCIF : Mr ISIA FINASI, DR
- 8 - ENTRIACO : Mr J. REIP, ADG
- 9 - UNTZA (production) : Mr KUSIDIKA et Mr MVIOKI BABUTANA, Auditeurs
- 10 - GCM/DEV : Mr KATCHELEWA, Rep. Reg

II - INSTITUTIONS ETATIQUES ET PARAETATIQUES CHARGES DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET DU CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL :

- 1 - Ministère des Finances : Mr NGOMA, Directeur des Etudes
- 2 - Ministère du Plan : Mr WELA-MU-WELA, Directeur
- 3 - Ministère de l'Economie et de l'Industrie :
 - Mr LUABEYA KABEYA, Coordinateur de la CEPI
 - Mr MUKUMBI TSHIKUNA, Conseiller Industriel
 - Mr MVUMBI-NE-NZAMBI, Directeur de l'Industrie
 - Mr KANVU, Directeur des Etudes
- 4 - Ministère du Commerce Extérieur :
 - Mr BAMPENDE LUKENGU, Chef de Division
- 5 - Ministère de l'Agriculture :
 - Mr MATESO, Directeur de Planification des Etudes
- 6 - Banque du Zaïre : Mr AGBOKUMA BITA, Responsable-Adjoint au département du crédit

III - APPUI, ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, RESSOURCES, MARCHES, ETC... :

- 1 - Ministère du Développement Rural :
 - Mr OSAMBA, Conseiller chargé des Aménagements
- 2 - Ministère des Transports et Communications :
 - Mr SOMBO ENGUNDU, Directeur des Transports Terrestres
 - Mr DAKAHUDINO, Directeur GET
- 3 - Ministère des P.T.T. :
 - Mr MAKELA MAMPUKUTA, Directeur à l'ONPTZ
- 4 - Ministère des Mines et Energie :
 - Mr BUSHABU MINGA, Chimiste
- 5 - INRA : Mr le PDG
- 6 - SENASEM : Mr le Directeur
- 7 - ONATRA : Mr MBILO BOMPATE, Directeur Commercial
- 8 - SNCZ : Mr TELO LOZI
- 9 - SNEL : Mr KABULO et Mr le Directeur IKEMBE BONZEI
- 10 - REGIDESO : Mr MUHIYA LUMBU, CSP
- 11 - PETROZAIRE : Mr DONDI-BUNGU, ADGA
- 12 - ONPTZ : Mr LIEKE MONGA, Directeur régional des Télécommunications
- 13 - OFFICE DES ROUTES : Mr MWEZA DUNIA, Directeur
- 14 - ZOFI : Mr AKA MANSINSA
- 15 - FPI : Mr RUTAYISIRE MUSONI
- 16 - SOFIDE : Mr LUBY AH NZIAM EVALA, Directeur
- 17 - OZAC : Mr KAYEMBE KABONGO
- 18 - OPEZ : Mr KAYEMBE KANYINDA, Directeur-Adjoint
- 19 - ASSOCIATION ZAÏROISE DES BANQUES : Mr NSEKA-NA-KUMBUNDU
- 20 - BEDEPE : Mr KITEBI
- 21 - CCCE : Mr GIOVALUCHI

IV - ANEZA :

- Mr LUBOYA DIYOKA, Administrateur Délégué
- Mr ILUNGA KABUYI, Président Cion Industrie et Commerce
- Mr MUKANIA KABWE, Directeur
- Mr KAZADI TSHAKULOMBA, Directeur

V - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE :

- Mr MAYUBA MAVUNGU, Conseiller
- Mr PALUKU VINYATSHI, SPE

VI - C.S. PORTEFEUILLE :

- Mr TSHIBANGU TSHUMBE

VII - PROJET "PROMOTION DU SECTEUR PRIVE"(DP/ZAI/89/008) ONUDI :

- Mr MUKEBA et Mr MAILLOT

VIII - CELLULE GSDI :

- Mr BALONGO B'OKAMBA, Directeur National
- Mr KAMENGA TSHIMWANBA, Responsable de sous-système
- Mr TUBUKU et Mr NKASHAMA, Chargés d'études

IX - ONUDI :

- Mr KEAT, Conseiller Technique Principal
- Mr le professeur DE BANDT et Mr BELLON, Consultants
- Mr le professeur TSHIULA
- Mr BEAUDONNET et Mr MULLER, Consultants INTER G

1 - RAPPEL DU DIAGNOSTIC

1.1 - CONTOURS DE LA FILIERE ET ACTEURS PRINCIPAUX

La filière est partagée en 5 sous-filières : manioc, maïs, riz, blé et soja. Les principales productions, les principaux acteurs sont indiqués dans le tableau de la page suivante.

On notera que d'une façon générale, les processus de transformation sont limités ; seule la sous-filière blé a donné naissance à des activités industrielles de transformation importantes et performantes (minoteries, boulangeries, biscuiteries, unité de fabrication de pâtes).

Malheureusement, dans le cas du blé, la majeure partie de la matière première doit être importée. Le maïs représente également des tonnages importants, mais les activités de transformation sont beaucoup plus limitées (minoteries).

Localisation des activités

La majeure partie des activités de transformation se situe à KINSHASA (blé) ou à LUBUMBASHI (maïs).

La localisation des productions agricoles varie selon les produits et peut être spécifiée comme suit :

- manioc : du BAS ZAIKE au Nord SHABA, BANDUNDU, KASAI, EQUATEUR, KIVU, HAUT ZAIRE,
- maïs : HAUT ZAIRE, BANDUNDU, EQUATEUR, KIVU, SHABA, KASAI,
- riz : SUD KIVU, HAUT ZAIRE, EQUATEUR,
- blé : KIVU,
- soja : SHABA, UBANGUI

1.2 - LA DEMANDE

1.2.1 - Le manioc

Sous différentes formes (tubercules, cossettes, feuilles), le manioc s'avère être le principal aliment de base pour une bonne partie de la population zaïroise.

Le manioc couvre 60 % des besoins énergétiques de 7/10 des zaïrois. Pour la consommation la farine est versée dans l'eau bouillante en remuant pour former une pâte assez ferme : le "fou fou". Une autre préparation consiste à râper la racine fraîche (après rouissage) pour faire fermenter et sécher la pâte après, ce qui donne la "chickwange".

Enfin, les feuilles à haute teneur en protéines (20 % sur matière sèche) constituent l'un des légumes les plus consommés.

FILIERE TRAVAIL DES GRAINS ET FECULENTS

	importation		production		transformation	
	acteurs	quantités ' 000 t	acteurs	quantités ' 000 t	acteurs	produit
MANIOC			0 paysans	13 000	artisans	farine chickwange feuille
MAIS			58 paysans GECAMINES - DEV	730	artisans minoteries industrielles (GCM, TARICA) aliments de bétail	semoule
RIZ	importations de Thaïlande Viet-Nam U S A		60 paysans	185	riziers	riz cargo
BLE	Midema Q.Vadis (*) Upak (*)		200 MIDEMA 35 paysans du Kivu 20 et Shaba	25	minoteries (**) boulangeries (***) biscuiterie (****) PATEKIN	pain biscuit
SOJA			CDI - Bwamanda MIDEMA paysans encadrés	5	SOJAPRO pme	farine lait

(*) : farine de blé

(**) : MIDEMA , MINOKA , MINOKI

(***) : QUO VADIS , UPAK , BKTF

(****) : UAP , BISCO , UNION , ZAIRE HELIAS

1.2.2 - Le maïs

Le maïs est un aliment de base notamment pour la population du SHABA et du KASAI (ce qui crée des disparités car les prix sont supérieurs au KASAI).

La consommation se partage entre l'alimentation de la population et l'agro-industrie (aliments du bétail et brasseries) ; une partie non négligeable est également transformée en boisson alcoolisée.

On notera qu'au niveau de la commercialisation, GECAMINES est de loin, l'acheteur le plus important de maïs : la société distribue la farine à ses employés à des prix fortement subventionnés, ce qui crée une concurrence déloyale vis à vis des paysans. La SNCZ a une politique comparable.

La plus grosse partie est consommée sous forme non transformée. Une partie est transformée en farine ou semoule ; il existe de nombreux petits moulins artisanaux et quelques moulins industriels (ainsi, les minoteries du SHABA ont une capacité d'environ 130 000 t/an).

La consommation zaïroise est de l'ordre de 850 000 t/an.

1.2.3 - Le riz

Le riz n'était pas un aliment traditionnel au Zaïre. Mais aujourd'hui il fait de plus en plus partie de la consommation courante zaïroise. Les brasseries font également une importante consommation de riz qui tend à se substituer de plus en plus au maïs. Le riz (2ème céréale consommée au Zaïre après le maïs) est surtout consommé au KASAI, au SHABA et dans les grands centres urbains.

Depuis la libéralisation économique (1982/1983), le Zaïre importe des quantités croissantes de riz surtout thaïlandais à des prix parfois très avantageux (dumping), ce qui a tendance à décourager la production locale. Le tableau suivant résume les importations et la consommation de riz en milliers de tonnes.

	Importations	Consommation
1979	16	156
1980	10	154
1981	12	159
1982	4	155
1983	9	172
1984	33	205
1985	36	214
1986	60	245

1.2.4 - Le blé

Le Zaïre importe essentiellement du blé et non de la farine depuis qu'il s'est doté d'une minoterie industrielle (à MATADI). Les politiques d'aide (américaine) et le dumping américano-européen encouragent ces importations

qui concurrencent les produits locaux. Récemment, les importations ont atteint les niveaux suivants :

Midema (blé)	200 000 t/an
Quo Vadis (farine)	35 000 t/an
UPAK (farine)	20 000 t/an

Parralèlement à cela, la production zaïroise de blé reste marginale (inférieure à 2 000 t/an).

En dehors de la farine, le blé est consommé sous forme de pain, pâtisserie, biscuiterie et de pâtes alimentaires.

1.2.5 - Le soja

La demande de soja provient de l'alimentation animale et de la consommation humaine. Ne correspondant pas actuellement aux habitudes élémentaires zaïroises, le soja est essentiellement utilisé pour l'alimentation animale.

En ce qui concerne l'alimentation humaine, on doit noter l'existence d'une laiterie de soja à KINSHASA qui produit actuellement environ 500 litres/jour (pour une capacité de 2 000 litres/an).

1.2.6 - La concurrence

Les produits de la filière (en dehors du soja), sont assez largement substituables notamment en période de pénurie et de baisse du pouvoir d'achat, si bien que les différents produits peuvent se concurrencer entre eux selon leur prix respectif.

On notera par ailleurs, que des importations de produits (blé, maïs, riz notamment) faisant l'objet de subventions ou de politiques de dumping peuvent concurrencer de façon déloyale et déstabiliser la production locale correspondante.

1.3 - L'OFFRE

1.3.1 - L'offre actuelle

1.3.1.1 - Le manioc

Le manioc est la principale culture vivrière pratiquée au Zaïre. Elle occupe environ 50 % de la superficie réservée aux cultures vivrières. Avec 13 millions de tonnes, le Zaïre est le 3ème producteur mondial, après le Brésil (23 millions de tonnes) et la Thaïlande (18 millions de tonnes).

Depuis août 1990, une société a mis sur le marché de la farine de manioc, emballée en sacs de 20 kg. Mais on ne peut guère qualifier cette production "d'industrielle", parce qu'elle achète des cossettes et les fait moudre dans les moulins à marteaux.

1.3.1.2 - Le maïs

De 1980 à 1986, la production zaïroise est passée de 562 000 tonnes à 729 000 tonnes. Certains facteurs ont été favorables à l'augmentation de la production ; d'autres ont au contraire freiné la production :

- Facteurs favorables

- * présence de l'USAID dans le NORD SHABA qui a introduit des méthodes de culture traditionnelles améliorées,
- * libération des prix,
- * amélioration du réseau routier et de dessertes agricoles,
- * diminution ou disparition des importations officielles de maïs,
- * création d'entreprises de culture mécanisée.

- Facteurs défavorables

- * appauvrissement du sol dû à la monoculture sans utilisation d'engrais,
- * nécessité pour les planteurs de s'éloigner de plus en plus des gares d'expédition,
- * diminution du nombre de collecteurs et du charroi automobile,
- * défaillance de la SNCZ,
- * difficultés d'obtenir des intrants pour les entreprises mécanisées,
- * retard dans la mise à disposition des crédits de campagne.

Les rendements obtenus sont bas avec une moyenne nationale de 800 à 850 Kg/Ha (700 Kg dans le HAUT ZAIRE, 1 000 Kg au SHABA).

Le secteur moderne est représenté principalement par GECAMINES DEVELOPPEMENT qui a mis en oeuvre un vaste projet de culture mécanisé sur lequel elle produit environ 20 000 tonnes de maïs sur environ 5 000 Ha avec des rendements de l'ordre de 5 t/ha.

Les infrastructures de stockage (essentiellement implantées au SHABA), ont une capacité d'environ 60 000 tonnes.

La production industrielle de farine de maïs a connu une forte régression depuis 10 ans : elle ne dépasse guère actuellement, les 100 000 tonnes (185 000 tonnes/an en 1978) ; cette situation est une conséquence directe des importations frauduleuses de maïs zambien, celles-ci étant largement favorisées par les problèmes d'approvisionnement des minoteries pendant la période de soudure.

De ce fait, le taux d'utilisation des capacités industrielles installées est maintenant de l'ordre de 30 %.

Il existe en outre, dans tout le SHABA et le BANDUNDU des milliers de petits moulins à marteaux qui répondent à la demande villageoise en farine de maïs.

1.3.1.3 - Le riz

Le riz est cultivé au Zaïre depuis 1840, mais s'est développé surtout au cours de la période 1935-1955. De 1947 à 1955, la production a couvert tous les besoins et un surplus était même exporté. Depuis 1960, le ZAIRE connaît

un déficit de production qui est actuellement d'environ 60 000 tonnes, la production nationale étant d'environ 200 000 tonnes.

Les importations sont favorisées par le dumping de certains pays (THAÏLANDE) ou par certaines facilités (mise à disposition de devises au taux officiel) de l'aide américaine. Ces pratiques sont néfastes pour la production locale.

Deux types de riziculture sont pratiqués au Zaïre : la riziculture pluviale et plus rarement, la riziculture irriguée.

Le Zaïre dispose d'immenses potentialités pour la culture du riz ; les insuffisances de la production actuelle s'expliquent par :

- la faible augmentation des emblavures,
- la production axée sur l'agriculture itinérante sur brûlis,
- les superficies sous irrigations réduites,
- le faible rendement de la culture pluviale.

Actuellement, les riziers ne vendent pratiquement que du riz "Cargo" (riz nettoyé et poli) pour les brasseries à KINSHASA. Le marché du riz blanc est laissé aux importateurs de riz thaïlandais, vietnamien et à l'aide américaine. Le coût du riz "Congo" est de 15 à 20 % inférieur à celui du riz blanc.

1.3.1.4 - Le blé

Le blé étant une céréale des zones tempérées, voire froides, sa production est très faible au Zaïre et ne se pratique qu'en zone d'altitude : depuis un certain temps au KIVU. Depuis peu des essais ont commencé au SHABA. Des variétés de l'Institut International au Mexique, adaptées aux climats tropicaux, n'ont encore jamais été essayées.

La production de blé au KIVU est estimée à environ 5 000 tonnes ; un des éléments importants influent sur la production de blé au KIVU et son prix d'achat au paysan : dès que celui-ci est effectif, la production se développe.

Actuellement, l'avenir de la production de blé est à grande échelle au Zaïre et au SHABA. La production de blé en est au stade expérimental mais on peut s'attendre à des rendements d'environ 90 quintaux/ha avec une irrigation adéquate.

Pour la production de farine, le Zaïre dispose de trois minoteries :

	Capacité
- MIDEMA.....	156 000
- MINOKA.....	9 000
- MINOKI.....	7 000

qui ont actuellement un taux d'utilisation relativement faible mais qui sont très expérimentées.

Les boulangeries industrielles de KINSHASA ont une capacité d'environ 100 000 tonnes/an ; les autres boulangeries ayant une capacité comparable.

Les boulangeries sont actuellement en forte surcapacité : en dehors de la baisse de la demande, ce fait s'explique aisément par la réglementation autorisant tout possesseur de boulangerie à acheter un quota de farine au prix officiel (basé sur le taux officiel au Zaïre), alors qu'il était possible de la revendre à un taux bien supérieur.

On notera que MIDEMA produit une farine avec un taux d'extraction de 74 % avec laquelle on peut fabriquer de la "baguette française" et toutes les pâtisseries ; les autres boulangeries se sont conformées à ce standard.

Le pain blanc et croustillant n'est pas forcément ce que recherche la majorité des consommateurs. A l'intérieur du pays, on mélange d'ailleurs couramment pour la fabrication de beignets, la farine de manioc ou de maïs à la farine de blé.

Certaines boulangeries produisent également du pain gris avec de la farine ayant un taux d'extraction de 80 ou 85 % qui devrait être moins chère (ce qui n'est pas toujours le cas) et qui a une valeur nutritive supérieure.

Les pâtisseries-biscuiteries (VAP, BISCO, UNION, ZAIRE HELLAS) ont une capacité de plus de 7 000 tonnes/an ; les produits sont les aliments pour bébés qui se développent rapidement ; les biscuits (plus de 3 000 tonnes/an), le bubblegum et la confiserie.

Les pâtes alimentaires représentent un produit nouveau au Zaïre et en pleine expansion. Une seule société (PATEKIN) disposant d'équipements très performants a une capacité de 22 tonnes/jour pour une production actuelle de 32 tonnes/mois ; elle produit des spaghettis, des macaronis, des gnocchis et des tagliatelles.

1.3.1.5 - Le soja

Bien que la culture de soja ait été introduite au Zaïre avant l'indépendance, cette culture si utile a été très peu développée, puisque les statistiques agricoles n'indiquent que 11 000 tonnes pour 1989.

De nombreux essais antérieurs, notamment dans les missions ont été tentés, mais aucun n'a connu un succès éclatant. Le seul projet qui semble avoir réussi à la satisfaction de ses initiateurs est celui du CDI qui produit environ 800 tonnes par an. Le travail accompli par CDI/BWAMANDA a consisté à encadrer les paysans dans des structures de paysannat où ils reçoivent les conseils d'animateurs ; les intrants et les semences leurs sont distribués et la production est rachetée par le CDI/BWAMANDA. Une partie de celle-ci constituant les meilleurs grains, est redistribuée comme semences. La deuxième partie est moulue pour en faire de la farine destinée à l'alimentation humaine. La dernière partie, constituée de refus, subit un traitement pour la production d'aliments du bétail. Le CDI a eu par ailleurs, de très graves problèmes de maladie il y a quelques années.

MIMEDA vient d'investir dans l'achat d'une ferme de 6 000 Ha (dont 2 000 exploitables) dans le Bas-Zaïre

L'évolution de la superficie, de la production et du rendement est indiquée dans le tableau ci-après :

Années	Superficie (en ha)	Production (en tonnes)	Rendement (kg/ha)
1980	2 800	1 700	607
1982	5 800	3 600	620
1984	6 400	4 400	687
1985	7 300	4 700	687

L'utilisation du soja au Zaïre est encore très réduite : farine de soja, lait de soja (production 500 litres/jour), biscuits, tourteaux de soja dans les aliments pour bétail.

1.3.2 - L'offre future

1.3.2.1 - Le manioc

Une production industrielle de la farine de manioc mettrait la sous-filière potentielle à l'abri des incertitudes et permettrait d'obtenir une farine de qualité contrôlée, sans goût amer ou acide, en évitant toute fermentation et en éliminant toute trace de cyanure. Une telle farine pure peut être employée dans la fabrication du pain jusqu'à concurrence de 40% et le pain se conservera mieux que le pain de farine de blé. On peut aussi produire une sorte de frites ou des croquettes. La transformation industrielle permettrait aussi l'extraction de l'amidon, qui est à la base de toute une série de produits comme poudings, poudres, apprêts, colles, glucose et dextrose. Dans la production traditionnelle, l'amidon se perd en grande partie au rouissage (eau blanchâtre).

Des chips séchées de manioc (ou pellets en comprimant les chips) servent aussi comme affouragement dans l'alimentation du bétail. C'est un des principaux produits d'exportation de la Thaïlande. Du fait de l'état des installations portuaires du Zaïre, l'exportation apparaît actuellement difficile, à cause des frais de transports trop élevés.

Des potentialités de développement de l'offre de manioc existent donc ; il y a toutefois peu de projets à court terme pour différentes raisons, dont plusieurs peuvent disparaître avec l'amélioration de la conjoncture.

1.3.2.2 - Le maïs

L'agriculture utilise peu pour ne pas dire pas d'engrais du tout. Dans le passé, avec une faible population et avec de vastes étendues de terre fertile disponible, cela pouvait se justifier. Aujourd'hui, la pression démographique commence à se faire sentir et cette forme extensive d'agriculture commence à poser des problèmes écologiques par la déforestation qu'elle implique.

L'accroissement spectaculaire de la production de maïs dans l'aire d'intervention du projet américain au NORD-SHABA (USAID) s'est fait largement au détriment de la forêt. Un champ défriché dans la forêt donne plus de 1,5 tonne/ha, et cela pendant plusieurs années alors qu'un champ en savane donne moins de 1 tonne/ha.

Avec le temps, les paysans défrichaient des champs de plus en plus éloignés dans la forêt au lieu d'appliquer des engrais sur les champs plus proches des lieux d'évacuation (gares SNCZ). Dans les conditions présentes, ce système était plus rentable. Il faut dire aussi que les engrais n'étaient pas disponibles et que le projet américain ne favorisait pas l'emploi d'engrais. Finalement, l'emploi d'engrais se justifie davantage sur des variétés à haut rendement qui n'étaient par ailleurs pas disponibles (une augmentation du rendement de 30% par exemple sur une base de 3 tonnes/ha est plus profitable que cette même augmentation sur une base de 1 tonne/ha.

Des possibilités d'accroissement rapide de la production de maïs existent donc ; néanmoins, aucun projet nouveau d'envergure n'est actuellement enclenché.

1.3.2.3 - Le riz

Aujourd'hui les riziers ne vendent pratiquement plus que du riz "Cargo" (riz nettoyé et poli) pour les brasseries kinoises (contrats à 6 ou 3 mois avec prix indexé). Cependant les brasseries risquent de se tourner vers le maïs si celui-ci coûte à nouveau moins cher.

Le marché de riz blanc est laissé aux importations. Le riz thaïlandais (et depuis peu vietnamien, encore moins cher) et à l'aide américaine.

On voit donc que la sous-filière riz dégage peu de potentialités de développement à terme.

1.3.2.4 - Le blé

Depuis deux ans, les ventes diminuent peu à peu, à cause du pouvoir d'achat qui s'effrite en même temps que l'avantage du prix du pain sur les autres aliments. Depuis six mois, la situation est devenue dramatique. Nombreuses sont les boulangeries qui ont vu leurs ventes chuter de 50%. Certaines ont déjà fermé. Les ventes des trois grandes boulangeries industrielles ont chuté de 30% "seulement". Si le prix de la farine a été multiplié par 5 (comme le taux de change), le prix du pain a été multiplié par 3 seulement, de peur de perdre tous les clients.

Une alternative de développement réside dans les farines complètes ou composées, comprenant jusqu'à 40% d'autres farines (maïs, riz, manioc et surtout mil/sorgho).

A cet effet, une large action publicitaire devrait être menée, avec le Ministère de la Santé pour expliquer les avantages nutritifs des farines complètes ou composées. Il faudrait combiner éventuellement cette action avec une surtaxe sur la farine correspondant à un taux d'extraction plus faible dont on aura besoin pour la pâtisserie et pour les envois à l'intérieur (à cause de la meilleure conservation).

Il y a peu de chances dans l'état actuel des choses, que la production de blé se développe de façon spectaculaire au Zaïre, compte tenu des difficultés agro-climatiques.

Cependant, une recherche poussée devrait être maintenue compte tenu des enjeux que cela représente.

1.3.2.5 - Le soja

Le soja n'est pas agréable à consommer en l'état. Une transformation est nécessaire. Les produits fabriqués à base de soja sont très nombreux et ils se substituent à beaucoup de matières premières :

- "lait", lait chocolaté, autres jus, sauces,
- huile, "beurre", fromage, savon,
- raviolis et lasagnes sans viande (mais le goût y est),
- farine, tourteaux et même une sorte de "viande".

La culture du soja n'est pas contraignante et peut se faire même sur des sols sablonneux très caillouteux, et sans engrais.

Les projets de culture de soja sont actuellement limités. Cependant, cette plante peut être largement développée au Zaïre et présente l'avantage d'être à la source de nombreuses activités agro-industrielles.

1.3.3 - L'outil de production

a) Le manioc

La farine de manioc est fabriquée dans le meilleur des cas par de petits moulins à marteaux ; même les PME utilisent ces moulins. Dans les villages ne possédant pas de moulins, les carottes sont fragmentées puis pilées au mortier. La transformation industrielle si elle existait permettrait d'extraire du manioc l'amidon (réutilisable pour de nombreux produits) alors qu'actuellement cet amidon est pratiquement entièrement perdu au rouissage.

b) Le maïs

Dès 1983, grâce à la GECAMINNES et à l'USAID (projet NORD-SHABA) la région du SHABA s'est vue dotée d'intrants, d'outils agricoles et de fermes mécanisées permettant un accroissement important de la production de maïs.

c) Le blé

Le blé, quant à lui, ne pousse que dans la région du KIVU. Le terrain accidenté et surexploité empêche la culture mécanisée.

Le Zaïre possède à MATADI une unité industrielle dont l'effet a été de réorienter la consommation kinoise vers la farine de blé. Les boulangeries sont comme on l'a vu en surnombre et suréquipées.

Enfin la société PATEKIN créée en 1984 et entrée en activité en 1988, produit toutes sortes de pâtes : des spaghettis (50 %), des macaronis (30 %), des gnocchis et des tagliatelles (20 %). L'usine est neuve et essentiellement automatisée. Sa capacité est de 22t/jour. L'approvisionnement en semoule de blé se fait à la minoterie MIDEMA de MATADI. Mais parfois on mélange la semoule avec de la farine, s'il y a rupture de fourniture de semoule. L'usine produit 35t/mois actuellement.

d) Le soja

En 1978 à KANIAMA-KASESE le gouvernement belge a financé un projet de grande mécanisation de la culture du soja, cependant les rendements obtenus furent jugés trop bas. Le seul projet qui semble avoir réussi est celui du CDI/BWAMANDA où les paysans reçoivent les conseils d'animateurs, les intrants et les semences.

1.3.4 - La main-d'oeuvre

On notera simplement que se posent moins de problèmes de main-d'oeuvre que des problèmes de politique de prix aux producteurs pour orienter la main-d'oeuvre paysanne vers les cultures économiquement intéressantes.

1.3.5 - La position concurrentielle de la filière

Suite à une politique qui voulait imposer des prix relativement bas aux producteurs, la croissance du secteur agricole a été faible pour la plupart des produits vivriers et même négative pour presque toutes les cultures de rente (à l'exception du café). Depuis l'indépendance, la part de l'agriculture dans les exportations a diminué de 30% à 5% environ (pourcentage variable, selon la conjoncture du café).

La production vivrière ne suivait même pas la croissance de la population et des quantités croissantes de maïs et riz devaient être importées, sans parler du blé et du soja, dont la presque totalité des besoins est importée depuis toujours. Les importations servent surtout à couvrir les besoins de KINSHASA (blé, riz, soja) et de LUBUMBASHI (maïs) qui devraient normalement constituer les principaux débouchés pour le développement de l'agriculture zaïroise, qui dispose d'environ 80 millions d'hectares de terres arables.

A part le blé, l'agriculture zaïroise possède, d'après plusieurs études récentes, des avantages comparatifs pour les produits de la filière. En effet, l'importation massive de maïs et riz s'explique surtout par des programmes d'aides alimentaires (riz) et la pratique de prix de dumping (farine de maïs et de froment).

Bien que l'agriculture ait été déclarée priorité des priorités depuis fort longtemps, elle ne reçoit qu'une fraction minime du budget de l'Etat, ce qui explique en partie sa stagnation, voire sa régression.

Si les différentes céréales et leur transformation se distinguent, au point que les opérateurs ne voyaient pas d'intérêt de se retrouver dans un groupe de travail unique, ils ont beaucoup en commun sur le plan de l'alimentation. Les produits de la filière sont en grande partie substituables comme aliments de base et leur emploi dépend largement de leurs prix relatifs.

Pendant deux décennies la politique du taux de change et l'organisation de la commercialisation des quatre produits avaient pour résultat que le blé importé était l'aliment de base le moins cher. La consommation de farine de blé était freinée uniquement par la capacité de la minoterie et les disponibilités de devises. Depuis fin 1990, la farine de froment est enfin devenue plus chère que la farine de maïs ou de manioc. Début avril 1991 les prix respectifs étaient les suivants :

1 kg de riz blanc : 2 000 Z (50 cent US)
 1 kg de farine de froment : 1 500 Z (37 cent US)
 1 kg de farine de maïs : 1 000 Z (25 cent US)
 1 kg de farine de manioc : 1 000 Z (25 cent US)

Cependant les prix varient très fortement entre les différents points de vente. Le même sac de farine de manioc (20 kg) a été vu le même jour au prix de 20 000 Z, 29 000 Z et 40 000 Z : c'est à dire que le prix peut varier du simple au double et que la comparaison n'est pas toujours facile.

Néanmoins, cette nouvelle situation des prix peut fournir l'occasion de repenser la politique alimentaire, notamment en ce qui concerne la consommation de farine de blé, coûteuse en devises.

En ce qui concerne d'autre part les activités de 2ème transformation, on a vu que les équipements étaient très performants ; cependant, d'autres éléments peuvent introduire des surcoûts (transport, complexité des formalités administratives...).

1.4 - L'ENVIRONNEMENT DE LA FILIERE

1.4.1 - L'environnement technique

Les insuffisances habituellement rencontrées dans les différentes filières en ce qui concerne les infrastructures se retrouvent dans la filière "Travail des Grains et Féculents".

Il faut cependant souligner que les insuffisances du système de transport sont celles qui pèsent le plus lourdement sur la compétitivité de la filière et sur ses possibilités de développement.

Les défaillances de la SNCZ sont particulièrement ressenties au SHABA pour le transport du maïs, ainsi que la dégradation constante de certaines routes. Les insuffisances des infrastructures de communication ralentissent fortement les échanges et gênent considérablement les exportations.

1.4.2 - L'environnement financier, fiscal et administratif

1.4.2.1 Les problèmes monétaires et financiers

En ce qui concerne l'environnement monétaire et financier, les difficultés habituellement rencontrées au Zaïre, se retrouvent dans cette filière : faiblesse du pouvoir d'achat, forte inflation, pénurie des devises, pénurie des capitaux, taux d'intérêt décourageants, l'épargne et la formation de capital.

L'incertitude du lendemain et l'inconvertibilité de la monnaie sont des facteurs défavorables à des projets agro-industriels lourds.

La législation sur le secteur financier et l'encadrement du crédit élimine presque entièrement la concurrence entre les institutions financières ; les charges liées aux opérations bancaires sont par ailleurs beaucoup trop lourdes.

La politique de crédit devrait par ailleurs être assouplie en particulier pour les PME qui ont des difficultés à présenter des garanties suffisantes.

La mise en place des crédits de campagne devrait être accélérée et leur montant augmenté : le problème est particulièrement aigu pour le maïs où les minotiers doivent acheter toute la production d'une année sur 4 à 5 mois et comme les collecteurs n'ont pas accès aux crédits bancaires, les minotiers doivent servir de crédits relais.

1.4.2.2 Les problèmes fiscaux

Le système fiscal est complexe, peu efficient et onéreux à mettre en oeuvre ; il gêne le développement de la filière de par sa complexité et son application qui manque d'équité, de rigueur et de stabilité. La non déductibilité de la CCA gêne l'organisation de la sous-traitance.

Le système fiscal ne favorise pas l'activité industrielle dans la mesure où il ne permet pas d'amortir correctement le capital investi ; la réévaluation du montant des investissements est frappée d'impôts alors qu'il s'agit d'une mesure normale et indispensable pour tenir compte de l'inflation.

La législation sur le contrôle des prix interdit également de tenir compte de l'inflation dans le calcul de prix de vente.

1.4.2.3 Les problèmes administratifs

En ce qui concerne l'environnement administratif, les principaux défauts sont sa lourdeur et son inefficacité : certaines administrations appliquent par ailleurs de façon tatillonne des textes déjà complexes et contraignants pour les entreprises, contribuant encore à renchérir l'activité industrielle.

S'agissant en particulier d'une filière très "régionalisée", les déficiences de l'administration régionale apparaissent particulièrement contraignantes : ainsi les régions sont trop étendues et mal gérées et certaines sous-régions, abandonnées à elle-mêmes sont quasi inaccessibles (absence de routes et de ponts, problèmes d'approvisionnement...).

Les administrations régionales trop livrées à elles-mêmes, perpétuent des pratiques dommageables à l'activité économique (taxes douteuses, barrages sur les routes...).

Inversement, certaines dispositions qui méritent d'être prise ne le sont pas : mesure de politique anti-dumping (prix du blé, du maïs ou du riz importés dans le cadre de programme d'aide) ou sur la concurrence déloyale (notamment au niveau de la commercialisation du maïs au SHABA : revente de farine à bas prix par les employés de GECAMINES et SNCZ ou importation de maïs zambien subventionné...).

1.5. - SYNTHESE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIERE

Le diagnostic de la filière "Travail des Grains" permet de mettre en évidence ses forces et ses faiblesses de façon hiérarchisée :

1.5.1 Les points forts de la filière

On peut classer comme suit les points forts de la filière (par ordre d'importance décroissant) :

- a) la possibilité de développer la production de manioc pour la consommation en l'état, en substitution partielle de la farine de froment (fabrication de pain) et pour la production d'amidon à condition que l'extraction se fasse de façon industrielle.
- b) la possibilité de développer la production de soja et les agro-industries aval.
- c) l'existence d'une production de maïs relativement florissante, le maïs pouvant en dehors de la consommation en l'état être intégré à la fabrication du pain.
- d) l'existence d'une activité industrielle liée à la transformation de la farine de blé performante et la possibilité, malgré les difficultés, de développer la production de blé dans l'Est du pays.

1.5.2 Les points faibles de la filière

On peut classer comme suit les points faibles de la filière (par ordre d'importance décroissant) :

* Au niveau technique

- a) les graves déficiences du réseau de transport (routes, pistes, dessertes agricoles).
- b) l'utilisation très insuffisante de la mécanisation et des engrais.
- c) les difficultés agro-climatiques attachées à la culture du blé.
- d) les difficultés d'implantation du soja.
- e) la faiblesse de l'industrie de transformation (sauf en ce qui concerne le blé qui malheureusement est importé pour l'essentiel).

* Au niveau réglementaire

- a) l'existence d'une concurrence déloyale de la part de produits importés (le blé notamment) dumpés ou largement subventionnés qui contribue à démotiver fortement les agriculteurs zaïrois.
- b) la complexité des procédures administratives notamment à l'importation et à l'exportation.
- c) la variation brusque dans la régulation du marché du riz.
- d) l'existence de restrictions peu justifiées dans la commercialisation inter-régionale des céréales (le maïs notamment).

* **Au niveau économique**

- a) la faiblesse du pouvoir d'achat qui fait fortement baisser la demande notamment de produits transformés (pain...).
- b) le manque de suivi de la politique de développement agricole.

1.6 - LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

Les opportunités se déduisent des points forts et des points faibles de la filière et de son environnement dans le cadre zaïrois actuel. Elles peuvent être spécifiées comme suit :

1.6.1 - Le manioc

Comme on l'a vu la transformation industrielle du manioc permettait d'utiliser cette matière première abondante de manière plus complète qu'aujourd'hui, notamment en utilisant l'amidon. Les produits de cette sous-filière potentielle ont été détaillés dans la partie relative à l'offre programmée (production de frites, croquettes, pellets pour éléments du bétail). De plus, la farine de manioc comme celle de maïs peut se substituer partiellement à la farine de blé.

1.6.2 - Le maïs et le riz

Ces deux sous-filières ont été destabilisées par des politiques agricoles inadéquates ; les opportunités de développement du maïs et du riz requièrent avant tout l'abandon des mesures néfastes pour que les éléments positifs mis en évidence puissent se manifester (consommation facile du maïs et intégration possible dans le pain, demande soutenue de riz).

1.6.3 - Le blé

Pour des raisons climatiques, le blé peut être développé dans le KIVU et le SHABA. Il reste à trouver les espèces appropriées et à inventorier les contraintes liées au relief accidenté du KIVU.

Le développement du blé au Zaïre aurait un effet très bénéfique sur la balance commerciale compte tenu de la large utilisation de cette céréale.

1.6.4 - Le soja

De nombreux plans soja ont périclité comme on l'a vu ; cependant le travail accompli par CDI/BWAMANDA dans l'encadrement des paysans a été un succès et montre que le développement du soja au Zaïre est chose possible.

L'intérêt de développement du soja est très grand car les activités agro-industrielles qui peuvent en découler sont très importantes.

2 - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

2.1. - LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ZAÏROIS

Le développement de la filière travail des grains et féculents se fera dans le cadre de l'évolution socio-économique du pays, évolution que les acteurs de la filière ne maîtrisent que de façon très limitée.

Il convient cependant de se fixer un cadre d'évolution socio-économique au cours des prochaines années, pour apprécier l'évolution du marché des produits de transformation, orienté pour l'essentiel vers le marché zaïrois. Le marché d'exportation restera sans doute marginal à court et moyen terme.

On mettra en évidence une stratégie de développement en retenant les hypothèses exogènes suivantes :

- la situation très troublée actuelle de l'économie zaïroise se stabilisera à relativement court terme (réduction de l'inflation galopante notamment) ;
- le pouvoir d'achat des zaïrois cessera de se dégrader et se stabilisera pour un temps ;
- la subvention excessive de certains produits agricoles du Marché Commun et des USA va diminuer à terme.

En fait ces hypothèses simples correspondent à un minimum de stabilité qu'il faut bien supposer pour mettre en place une stratégie de développement. Pour l'activité liée au marché intérieur, les hypothèses retenues correspondent à des minima ; si une croissance de l'activité se manifestait, des investissements supplémentaires pourraient facilement être mis en place.

On notera que la stratégie élaborée devra tout naturellement s'inscrire dans le cadre du "Plan de développement agricole et Rural" actuellement en cours d'élaboration. Le plan ne préconise plus l'autosuffisance élémentaire à n'importe quel prix mais veut exploiter les avantages comparatifs du ZAIRE dans la production agricole pour créer les conditions d'une alimentation suffisante, équilibrée et régulière pour toutes les couches de la population.

2.2. - LES AXES STRATEGIQUES ENVISAGEABLES

Par axe stratégique, on entendra une ligne directrice pour la structuration et l'activité future de la filière. La mise en évidence d'axes stratégiques s'appuie sur les caractéristiques essentielles de la filière et sur les contraintes majeures au sein desquelles elle évolue.

Dans le cas de la filière "Travail des grains et féculents", les orientations majeures suivantes peuvent être envisagées.

- 1/ Recherche de la satisfaction des besoins manifestés par la population à n'importe quel prix (par la production nationale ou l'importation).

- 2/ Recherche de la satisfaction des besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les productions nationales.
- 3/ Recherche de la seule satisfaction des besoins nationaux.
- 4/ Développement des exportateurs de produits primaires et/ou transformés après satisfaction des besoins nationaux.

En fait tous ces axes de développement ne sont pas forcément exclusifs les uns des autres et la stratégie retenue pourra s'appuyer sur plusieurs axes complémentaires.

L'option stratégique retenue doit s'appuyer sur les objectifs de l'Etat et les objectifs (quelquefois contradictoires) des opérateurs économiques qui se seraient manifestés au cours des réunions du Groupe Stratégique.

Si l'on remarque que les quatre produits agricoles de base, blé, maïs, riz et manioc sont assez largement substituables et que les habitudes de consommation sont susceptibles d'évoluer, on retiendra l'axe stratégique suivant pour le développement de la filière :

"Développement maximale de la production de la filière (produits de base et produits transformés) à partir des ressources du ZAIRE en vue de la satisfaction des besoins locaux et à terme de l'exportation".

L'option de satisfaction de la demande actuellement manifestée par la population à n'importe quel prix n'est raisonnablement pas envisageable car elle aurait des incidences néfastes certaines sur le développement économique du ZAIRE (accroissement de la dépendance vis à vis des importations en particulier) qui risqueraient de compromettre très sérieusement la situation à venir, ce qui apparait incompatible avec une stratégie véritable.

Par contre, un développement progressif des productions agricoles et agro-industrielles valorisant les matières premières locales, ceci en direction du marché national présenterait des avantages socio-économiques évidents. Il pourrait en outre permettre un développement parallèle, cohérent et dynamique des secteurs agricoles et industriels, ceci à une échelle régionale.

Les possibilités réelles de substitution entre matières premières importées et locales doivent inciter à privilégier la recherche de produits valorisant les ressources agricoles nationales, améliorant la ration alimentaire de la population et suffisamment attrayant.

Le secteur industriel doit ainsi occuper assez logiquement un rôle moteur grâce au niveau élevé d'élaboration des produits qu'il génère.

2.3. - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MOYENS INDUITS

2.3.1. - Introduction

Il s'agit ici de spécifier les objectifs de développement de la filière qui seraient de nature à concrétiser l'axe stratégique retenu.

Ces objectifs peuvent être des objectifs finaux ou des objectifs intermédiaires. De ce fait, certains éléments pourraient être considérés soit comme objectifs, soit comme moyens pour atteindre des objectifs plus lointains, s'il s'agit d'objectifs intermédiaires. Il convient cependant pour clarifier la démarche de se fixer une ligne de partage relativement claire entre objectifs et moyens ; on retiendra pour cela comme objectifs un élément qui requiert des actions multiples dont les résultats ne sont pas en général immédiats et faciles à obtenir.

Les objectifs suivants dont il conviendra de vérifier l'aspect opérationnel sont de nature à palier les insuffisances mises en évidence dans le diagnostic et à concrétiser l'axe stratégique retenu :

- Augmentation de la production vivrière intéressant la filière ;
- Réduction et annulation de la dépendance en produits vivriers actuellement importés ;
- Augmentation de la productivité des entreprises ;
- Développement des processus de transformation industrielle locale ;
- Développement des exportations de produits transformés ;
- Amélioration de l'organisation spatiale de la filière ;
- Amélioration du rapport qualité nutritive/prix des aliments de base.

Ces objectifs constituent le dénominateur commun des actions des opérateurs et des mesures d'accompagnement.

2.3.2. - Analyse rapide de l'efficacité et de la faisabilité des objectifs visés

2.3.2.1. - Augmentation de la production vivrière intéressant la filière

L'augmentation de la production vivrière constitue l'objectif premier et la condition préalable au développement de la filière. Elle devra permettre de satisfaire les besoins en approvisionnement des unités de transformation, tout en tenant compte de l'auto-consommation, largement dominante en milieu rural. Il faudra aussi que cette augmentation soit suffisamment importante pour permettre de dégager un surplus, stable dans le temps, destiné à l'industrie.

Le ZAIRE pourrait, sauf pour le blé, être autosuffisant assez rapidement dans les produits considérés, si est mise en place une politique de production vivrière volontariste, les conditions climatiques et adaphiques y étant très favorables.

On visera ainsi, dans le cadre de cet objectif minimum de base, la satisfaction des besoins de la population zaïroise en produits de l'agriculture vivrière, sans distinction sur la nature des produits agricoles ou leur mode de transformation et en considérant surtout l'apport nutritionnel.

2.3.2.2. - Réduction et annulation de la dépendance en produits vivriers actuellement importés

Hormis la production de manioc de plus de 13 millions de Tonnes par an. (qui en fait le troisième producteur mondial après le BRESIL et la THAILANDE), le ZAIRE dépend totalement de l'étranger, notamment des USA pour son approvisionnement en blé, destiné à la fabrication de la farine de froment.

Cette dépendance est encore importante pour l'approvisionnement en riz, en maïs et en soja (tourteaux de soja pour les aliments de bétail).

L'objectif d'annulation à terme de la dépendance en produits vivriers importés vient préciser l'objectif de base. L'annulation des importations implique le développement de la culture locale des produits actuellement importés et/ou leur substitution à terme sur le marché national par des productions vivrières, transformées ou non.

Elle implique donc que des choix soient opérés, entre les produits vivriers, intégrant la segmentation du marché de la filière (et donc les habitudes alimentaires) et les performances et potentialités du secteur agricole et agro-industriel à produire les différents types de produits.

A terme on pourra viser l'annulation des importations de produits (transformés ou non) de l'agriculture vivrière, sauf peut être pour certains produits spécifiques (comme le blé par exemple) pour lequel il est difficilement envisageable que la conjugaison du développement national de la culture et la modification des habitudes alimentaires soient suffisamment opérants.

2.3.2.3. - Développement des processus de transformation industrielle locale

Cet objectif vient compléter l'objectif de base en privilégiant la transformation industrielle sur l'auto-consommation. Il pourra permettre, d'une part, une plus grande valorisation des produits agricoles, et, d'autre part, la mise sur le marché de produits plus attractifs, pour le consommateur, que ceux trouvant leur origine dans l'auto-consommation ou l'importation.

L'attrait exercé par ces produits pourra avoir plusieurs origines, par exemple : apport nutritionnel, prix d'achat, saveur, habitudes alimentaires, durée de conservation, facilité de préparation, etc.

En outre, la valeur ajoutée générée par l'activité industrielle, de transformation, présente un intérêt économique certain.

2.3.2.4. - Augmentation de la productivité des entreprises

Il s'agit là d'un objectif très général mais très efficace pour l'amélioration du fonctionnement de la filière (augmentation des marges, ouverture de nouveaux marchés).

Des réserves de productivité existent dans les entreprises zaïroises tant du fait des améliorations internes toujours possibles que du fait de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises.

On pourra à titre d'illustration se fixer l'objectif suivant pour la réduction moyenne des coûts dans la filière :

	1995	2000	2005
Réduction moyenne des coûts par rapport à la situation actuelle	- 10 %	- 15 %	- 20 %

Ces objectifs ne sont bien sûr qu'indicatifs et correspondent à des moyennes qu'il n'est pas possible d'espérer appliquer uniformément. Il n'est d'ailleurs pas possible de spécifier avec précision tous les moyens à mettre en oeuvre pour aboutir à la réduction des coûts proposés.

2.3.2.5. - Développement des exportations de produits transformés

Une fois réunies les conditions de développement d'une filière agro-industrielle du travail des grains, il pourra être envisagé l'émergence d'un courant organisé et régulier d'exportation de produits industriels.

Un tel objectif est d'un intérêt évident (au niveau du bilan devises en particulier) et reste réaliste compte tenu des potentialités agricoles du ZAIRE. Toutefois, il suppose notamment un développement substantielle de la productivité des entreprises et de la structuration de la filière en vue de la fourniture de produits d'un rapport qualité/prix compétitif avec ceux du marché international.

2.3.2.6. - Amélioration de l'organisation spatiale de la filière

Cet objectif apparaît important compte tenu de la géographie spécifique du ZAIRE et de la nature "agro-industrielle" de la filière.

Cet objectif vise la distribution optimale dans l'espace national et dans les différents sous-ensembles régionaux des unités de transformations et de production agricole compte tenu, premièrement, des relations que ces éléments du système productif entretiennent entre eux, au travers des différentes étapes de la production agro-industriel', deuxièmement, de leurs relations avec les marchés de consommation et leur proximité des infrastructures économiques, et troisièmement, des caractéristiques pédologiques du territoire nationale.

Dans un territoire aussi vaste que le ZAIRE, il importe en effet que les coûts de transport fasse l'objet d'une attention particulière en vue de leur réduction et que puisse se développer des sous-filières définies par un cadre régional (organisant à l'échelle de chaque région zones de production agricole, zones de transformation, zones de consommation). Cet objectif comprend ainsi en particulier l'amélioration de l'approvisionnement des villes.

Par ailleurs, en vue d'optimiser les efforts de valorisation agricole nécessaires, il conviendra de viser une meilleure allocation des terres intégrant les capacités des différentes zones agricoles à satisfaire à tel ou tel type de culture et les besoins localisés en production de ces cultures.

2.3.2.7. - Amélioration du rapport qualité nutritive/prix des aliments de base

Cet objectif vise la satisfaction des besoins de base de la population zaïroise. Il doit permettre de mettre sur le marché national des produits alimentaires à forte valeur nutritive compte tenu de leur faible prix. Cet objectif pourra se révéler très important pour l'alimentation de la population urbaine si la situation économique venait à se dégrader. Il permet en outre d'assurer un minimum nutritionnel à chaque zaïrois et contribue ainsi au développement de la Santé.

2.3.3. - Présentation des moyens

2.3.3.1. - introduction

Cette deuxième étape de la démarche consiste à identifier tous les moyens envisageables pour atteindre les objectifs mis en évidence dans le paragraphe précédent.

Dans un premier temps, les moyens d'actions envisageables sont notés suivant le processus de fabrication mais sans plus d'éléments structurants les moyens d'actions envisageables.

Une première sélection implicite a été cependant faite lors du repérage de ces moyens ; il convient en effet que ces moyens soient facilement identifiables et que leur mise en oeuvre n'apparaisse pas à priori comme trop problématique.

Il faut également qu'ils correspondent à un processus continu d'opérations dans le temps depuis le début de la mise en oeuvre du plan d'action jusqu'à l'obtention de l'objectif recherché ; cela signifie que l'on ne considèrera pas comme deux "moyens" différents, deux parties d'un processus. Cela apparaît nécessaire pour l'analyse de la structure objectifs/moyens comme on le verra dans le prochain paragraphe.

Il convient enfin que les moyens retenus, même lors de la première sélection puissent être mis en oeuvre par des acteurs appartenant au Groupe Stratégique de la filière. La mise en oeuvre de certains moyens dépassant le cadre de la filière (politique monétaire par exemple) n'est pas du ressort du Groupe Stratégique et ne sera donc pas considéré.

Les moyens seront ici simplement définis. Ils devront ensuite être spécifiés plus précisément et notamment décomposés en tâches élémentaires réparties dans le temps.

Il va de soi que les moyens mis en évidence pourront agir sur plusieurs objectifs.

2.3.3.2. - Moyens envisageables en vue d'atteindre les objectifs proposés

On trouvera ci-après une première liste des moyens envisageables pour atteindre les objectifs proposés. Ces moyens ont été repérés à partir du diagnostic et de l'analyse du fonctionnement de la filière ; ils ont été discutés avec le Groupe Stratégique :

- Mise en oeuvre d'une assistance technique ;
- Application des exonérations de taxes sur les intrants importés ;
- Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural ;
- Amélioration des services de vulgarisation agricole et d'encadrement
- Amélioration du régime foncier et du cadre juridique ;
- Intensification de la culture du blé ;
- Promotion de l'association agriculture/élevage ;
- Développement des moyens de stockage chez les paysans ;
- Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur ;
- Aménagement de la commercialisation du maïs ;
- Développement de la production de soja et des industries aval ;
- Promotion du riz "cargo" ;
- Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé ;
- Valorisation industrielle du manioc ;
- Promotion de la création de moulins ;
- Promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Développement de la recherche de nouveaux produits de l'agro-industrie, à partir des ressources locales ;
- Amélioration de la formation ;
- Mise en place d'une protection contre les importations déloyales ;
- Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie ;

- Simplification des procédures administratives ;
- Améliorations spécifiques des transports ;
- Améliorations particulières des télécommunications.

2.4. - MISE EN CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS

2.4.1. Cadre d'analyse

Les objectifs et les moyens ont été mis en correspondance dans la matrice figurant page suivante ou apparaissent les objectifs en colonne et les moyens en ligne.

A l'intersection ligne/colonne figure une notation qui indique une plus ou moins forte liaison entre objectif et moyen ; le système de notation suivant est retenu :

- 3 : indispensable
- 2 : utile
- 1 : secondaire
- 0 : inutile
- 1 : nuisible

En ligne figure la somme des notations d'un moyen donné : plus la somme est importante plus le moyen concerné apparaît nécessaire pour la réalisation des différents objectifs. En colonne figure la somme des notations d'un objectif donné : plus la somme est importante plus il apparaît nécessaire de mettre en jeu de nombreux moyens pour atteindre l'objectif correspondant : ce fait peut souligner la difficulté à mettre en oeuvre cet objectif ou souligner que l'objectif est sensible et qu'il aura de ce fait plus de chance d'être atteint si de nombreux moyens sont mis en oeuvre ; une note très faible en colonne voudrait dire que l'on a peu de chance d'atteindre l'objectif correspondant car il est sensible à peu de moyens.

Dans la mise en oeuvre d'un objectif, les moyens qui agissent sur des objectifs antérieurs mais nécessaires (par exemple l'augmentation de la compétitivité des entreprises pour la satisfaction des besoins en farine) seront considérés comme actifs.

MATRICE STRATEGIQUE

FILIERE "TRAVAIL DES GRAINS - FECULENTS"

OBJECTIFS	augmentation de la production vivrière de la filière									
	réduction/annulation de la dépendance aux pcts Importés		augmentation de la productivité des entreprises			développement des processus de transformation locale		développement des exportations de produits transformés		
MOYENS								amélioration de l'organisation spatiale de la filière		
								amélioration du rapport valeur nutritive/prix		
1 mise en oeuvre d'une assistance technique	1	2	3	3	2	3	2	16	8	
2 application des exonérations de taxes sur les Intrants Importés	2	2	2	1	0	0	7	5		
3 développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural	3	3	2	2	0	0	10	7		
4 aménagement de l'encadrement et des services de vulgarisation agricole	3	3	1	0	0	1	10	4		
5 amélioration du régime foncier et du cadre juridique	2	2	0	0	0	2	7	2		
6 intensification de la culture du blé	3	3	0	2	2	0	11	5		
7 promotion de l'association agriculture-élevage	2	2	0	0	0	0	4	2		
8 développement des moyens de stockage pour les paysans	2	2	0	2	0	2	8	4		
9 libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur	2	2	2	2	1	3	14	6		
10 aménagement de la commercialisation du maïs	1	2	1	2	0	1	7	5		
11 développement de la production de soja et des Industries aval	3	3	0	3	2	0	13	6		
12 Promotion du riz "cargo"	0	3	1	1	0	0	8	5		
13 développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé	0	2	1	3	2	0	11	6		
14 développement de la valorisation Industrielle du manioc	0	1	0	2	1	0	5	3		
15 promotion de la création de moulins	0	1	0	2	1	2	6	3		
16 promotion des petites et moyennes entreprises	0	1	3	2	0	3	11	6		
17 développement de la recherche de nouveaux produits agro-Industriels	1	1	2	2	1	1	11	5		
18 amélioration de la formation dans les entreprises Industrielles	0	0	3	1	0	0	4	4		
19 mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales	0	2	3	1	0	0	6	6		
20 mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'Industrie	0	0	3	2	2	0	8	5		
21 simplification des procédures administratives	2	0	3	2	3	0	10	5		
22 améliorations spécifiques des transports	2	1	2	2	2	3	12	5		
23 améliorations particulières des télécommunications	0	0	1	0	1	2	4	1		
notations	29	38	33	37	20	23	23	somme	somme (*)	

- 3 indispensable
- 2 utile
- 1 secondaire
- 0 inutile
- 1 nuisible

(*) somme sur les objectifs sensibles (en grisé)

Il faut souligner toutefois, que l'analyse de la structure objectifs/moyens à partir du système de notation ne doit pas être conduite de façon trop "mathématique" car les différents objectifs et les différents moyens ne pèsent pas du même poids et le système de notation ne peut représenter de façon précise le poids relatif des différents liaisons objectifs/moyens. Mais, malgré ses nombreuses imperfections, ce système est comme on le verra plus loin, d'une aide précieuse pour l'analyse, permettant de mettre en évidence de façon synthétique de nombreux facteurs intervenant dans le fonctionnement de la filière.

Ce cadre d'analyse a été discuté en Groupe Stratégique et les appréciations du Groupe intégrées à l'analyse.

2.4.2. - L'analyse des relations objectifs/moyens

2.4.2.1. - Les objectifs "sensibles"

Ce sont les objectifs les plus fortement liés à un nombre important de moyens ; ils sont donc notés fortement, on retiendra :

- Réduction/annulation de la dépendance en produits importés ;
- Augmentation de la productivité des entreprises ;
- Développement des processus de transformation locale ;

L'objectif d'augmentation de la production vivrière de la filière n'a pas été retenu car, outre sa note, il apparaît peu à même d'orienter précisément une véritable stratégie de développement industriel ;

Les trois autres objectifs concernant l'exportation, l'organisation spatiale et le rapport valeur nutritive/prix n'ont pas été retenus car, outre leur faible note, ils présentent un intérêt économique d'un moindre niveau que les trois objectifs sensibles. Ils pourront toutefois être considérés comme "complémentaires" précisant, lorsqu'ils ne seront pas en contradiction, les actions à engager.

2.4.2.2. - Les moyens "moteurs"

Ce sont les moyens les plus fortement liés à un nombre important d'objectifs ; ils sont donc notés fortement. On retiendra pour les moyens liés aux objectifs sensibles :

- Mise en oeuvre d'une assistance technique ;
- Application des exonérations de taxes sur les intrants importés ;
- Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural ;
- Intensification de la culture de blé ;
- Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur ;

- Aménagement de la commercialisation du maïs ;
- Développement de la production de soja et des industries aval ;
- Promotion du riz "cargo" ;
- Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé ;
- Promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels ;
- Mise en place d'une protection contre les importations concurrentes déloyales ;
- Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie ;
- Simplification des procédures administratives ;
- Améliorations spécifiques des transports.

2.4.2.3. - La hiérarchisation des objectifs

Les différents objectifs retenus sont en général interdépendants ; dans la poursuite de l'objectif général qui est le développement de la filière, ils peuvent soit se conforter soit dans certains cas s'opposer. La poursuite des différents objectifs devra donc être structurée ; elle devra prendre en compte des données extérieures à la filière.

Enfin les différents objectifs devront être hiérarchisés en fonction du résultat qu'ils sous-entendent pour l'activité de la filière. Par ailleurs, un objectif apparaîtra d'autant plus important qu'il en conditionne d'autres et qu'il n'est pas affecté par la non-réalisation d'autres objectifs.

Ces remarques étant faites, le classement des objectifs "sensibles" pourra se faire comme suit :

- la réduction/annulation de la dépendance en produits importés

Cet objectif étant la condition de tous les autres, il sera classé en premier.

- l'augmentation de la productivité des entreprises

Il s'agit là d'un objectif permanent apte à favoriser directement l'objectif général "d'enrichissement" de la filière. Il doit être poursuivi parallèlement aux autres objectifs.

- le développement des processus de transformation locale

Cet objectif vient compléter le premier et définit l'option de développement de la filière au niveau industriel à proprement parlé.

En conclusion, les objectifs "sensibles" mis en évidence peuvent être hiérarchisés comme suit :

Objectifs moteurs de base :

1 - Réduction/annulation de la dépendance en produits importés.

Objectifs à conduire parallèlement (mais de façon prioritaire) :

2 - Augmentation de la productivité des entreprises.

Objectifs moteurs complémentaires :

3 - Développement des processus de transformation locale.

2.4.2.4. - La hiérarchisation des moyens

La plupart des moyens mis en évidence interviennent positivement pour la poursuite des objectifs retenus. Ils devraient donc normalement tous être mis en oeuvre en respectant les contraintes d'une action cohérente (déploiement dans le temps notamment).

Néanmoins, on proposera une présentation hiérarchisée des moyens en tenant compte de l'efficacité et de l'urgence de chacun d'eux par rapport aux objectifs les plus importants :

- Mise en oeuvre d'une assistance technique ;
- Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural ;
- Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur ;
- Développement de la production de soja et des industries aval ;
- Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé ;
- Promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales ;
- Améliorations spécifiques des transports ;
- intensification de la culture du blé ;
- Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels ;
- Simplification des procédures administratives ;
- Promotion du riz "cargo" ;
- Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie ;
- Aménagement de la commercialisation du maïs ;
- Application des exonérations de taxes sur les intrants importés.

2.5. - PRESENTATIONS DE LA STRATEGIE

2.5.1. - Introduction

La stratégie consiste, rappelons-le en un ensemble organisé d'objectifs quantifiés dans le temps associés aux moyens correspondants spécifiés en terme d'acteurs et si possible de coût.

On a mis en évidence dans le paragraphe précédent les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre ainsi que leurs interrelations.

Les objectifs et les moyens ont également été hiérarchisés en fonction de l'objectif général de développement de la filière d'accroissement de l'enrichissement des acteurs.

La stratégie la plus adaptée s'en déduit alors automatiquement. On notera que les actions les plus appropriées ayant été progressivement choisies après avoir éliminé les actions moins performantes, la stratégie proposée devra se trouver proche de la stratégie optimum par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel on pense qu'évoluera la filière au cours des prochaines années.

2.5.2. - La stratégie proposée

On trouvera représenté dans le schéma de la page suivante la stratégie proposée en se limitant aux objectifs et moyens essentiels.

Certains moyens ont été regroupés par souci de clarté. On a insisté d'autre part, dans le choix des moyens présentés sur les moyens dont la mise en oeuvre est plus facile à identifier. De même, on a insisté sur les moyens "déclenchant" les actions.

Le détail des moyens méritant d'être retenu (éventail plus large que les moyens essentiels retenus) est spécifié dans le Plan d'actions.

STRATEGIE DE LA FILIERE "TRAVAIL DES GRAINS-FECULENTS"

Axe stratégique	Objectifs	Moyens essentiels
Développement maximal de la production de la filière (produits de base et produits transformés) à partir des ressources propres au ZAIRE en vue de la satisfaction des besoins locaux et à terme de l'exportation	1 - Réduction/annulation de la dépendance en produits importés	<ul style="list-style-type: none">. Mise en oeuvre d'une assistance technique. Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural. Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur. Développement de la production de soja et des industries aval. Promotion des petites et moyennes entreprises. Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé
	2 - Augmentation de la productivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none">. Mise en place de protections contre les concurrentes déloyales. Améliorations spécifiques des transports. Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels. intensification de la culture du blé. Simplification des procédures administratives. Promotion du riz "cargo"
	3 - Développement des processus de transformation locale	<ul style="list-style-type: none">. Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie. Aménagement de la commercialisation du maïs. Application des exonérations de taxes sur les intrants importés

3 - LE PLAN D'ACTION

3.1. - INTRODUCTION

Le plan d'action consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue.

Ces moyens, comme on l'a vu, peuvent concerner aussi bien les acteurs industriels que les acteurs liés à l'environnement des entreprises.

Avant leur mise en oeuvre effective ces moyens d'action devront faire l'objet d'études plus approfondies au sein du Groupe Stratégique, éventuellement avec l'aide d'une assistance extérieure.

3.2. - COHERENCE GENERALE DES ACTIONS

Les moyens proposés ont été choisis et hiérarchisés en fonction de leur efficacité dans la poursuite des objectifs retenus qui sont eux-mêmes la concrétisation de l'axe stratégique retenu. Ils présentent donc une cohérence et doivent être conduits selon un planning qui est esquissé dans le tableau de la page suivante.

Parallèlement à ces actions, des programmes d'accompagnement communs à toutes les filières seront définis et mis en place.

3.3. - SYNTHESE DES ACTIONS

Les actions à conduire peuvent être classées comme suit en fonction des opérateurs qui ont plus particulièrement la responsabilité de leur mise en oeuvre :

3.3.1. - Opérateurs industriels et ANEZA

- Développement de la production de soja et des industries aval ;
- Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé ;
- Mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales ;
- Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels ;
- Promotion du riz "cargo" ;
- Aménagement de la commercialisation du maïs.

3.3.2. - Service collectifs zaïrois

- Promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Améliorations spécifiques des transports ;
- Intensification de la culture du blé ;

PLAN D' ACTIONS FILIERE 'TRAVAIL DES GRAINS - FECULENTS'

N° fiche Moyens moyens	Resp.	Année 1 1991/92	Resp.	Année 2	Resp.	Année 3	Resp.	Année 4	Resp.	Année 5
1 mise en oeuvre d'une assistance technique	C	définition du programme début de mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre	AG	poursuite de la mise en oeuvre
2 développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural	MF BZ AG*	finalisation des mesures et début d'application	MF	application des textes, mise en oeuvre nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit	MF	application et contrôle du nouveau système d'épargne/crédit
3 libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur	ME AG*	définition des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures	ME	application et contrôle des nouvelles mesures
4 développement de la production de soja et des industries aval	MA AG* IN	définition du programme de promotion et études de projets	IN	études et montage de projets	IN	études, montage et mise en oeuvre de projets	IN	études, montage, mise en oeuvre de projets et productions	IN	études, montage, mise en oeuvre de projets et productions
5 promotion des petites et moyennes entreprises	ME OPEZ AG*	programmation de la mise en oeuvre des mesures	ME	mise en application des mesures	ME	mise en application des mesures	ME	mise en application des mesures	ME	mise en application des mesures
6 développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé	IN	essais, mise au point des farines et mise en place des équipements	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines et campagne de promotion	IN	production des nouvelles farines
7 mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales	MCE, ME OFIDA AG*	définition des mesures anti-dumping et des systèmes d'aides	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures	OFIDA	mise en application des mesures
8 améliorations spécifiques des transports	MT Onatra SNCZ	études (analyses, proposition) et concertation	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration	MT Onatra SNCZ	mise en application des mesures d'amélioration
9 développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels	AG* IN	définition du programme de recherche	AG* IN	recherche de nouveaux produits	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets	AG* IN	recherche de nouveaux produits et études de projets
10 intensification de la culture du blé	MA MIDEMA AG*	études de faisabilité et définition du programme d'intensification	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement	MA	actions de promotion, vulgarisation et encadrement
11 simplification des procédures administratives	MF MCE AG* OFIDA	compléments d'étude des procédures et définition des nouvelles mesures	MF MCE OFIDA	mise en place des nouvelles procédures	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle	MF MCE OFIDA	application des nouvelles procédures et contrôle
12 promotion du riz "cargo"	AG* IN	spécification des équipements	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques	IN	vulgarisation : campagne de promotion des produits et techniques
13 mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie	MF AD AM*	rédaction des textes	MF AD	mise en place des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions	MF AD	application et contrôle des nouvelles dispositions
14 aménagement de la commercialisation du maïs	Gecam. AG*	concertation et définition des mesures	Gecam.	application et contrôle des mesures	Gecam.	application et contrôle des mesures	Gecam.	application et contrôle des mesures	Gecam.	application et contrôle des mesures
15 application des exonérations de taxes sur les intrants importés	OFIDA AG*	réaménagement des conditions d'exonération	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions	OFIDA	application des nouvelles conditions

Responsables :

AG : Groupe "travail des grains" de l'ANEZA
 MF : Ministère des Finances
 ME : Ministère de l'Economie Nationale
 MA : Ministère de l'Agriculture

MCE : Ministère du Commerce Extérieur
 MT : Ministère des Transports
 BZ : Banque du Zaïre
 AD : Administrations

C : Cellule
 Gecam. : Gecamines
 * : assistance technique

3.3.3. - Etat

- Développement et organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural ;
- Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur ;
- Simplification des procédures administratives ;
- Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire adaptées à l'industrie ;
- Application des exonérations de taxes sur les intrants importés.

3.3.4. - Soutien international

- . Mise en oeuvre d'une assistance technique

3.4 - FICHES SPECIFIANT
LES ACTIONS PROPOSEES

3.4.1. - Mise en oeuvre d'une assistance technique

A - Description

L'analyse du déroulement des différents moyens d'actions a mis en évidence la nécessité de mettre en place une assistance technique pour le bon déroulement des opérations ; plus précisément celle-ci peut se décomposer comme suit :

a - Définition précise et suivi des prestations d'assistance pour l'ensemble des moyens à mettre en oeuvre.

La définition des prestations doit être opérée par la Cellule dès le début des opérations. On peut envisager que son suivi au cours des exercices ultérieurs soit assuré par le Groupe "Travail des grains" de l'ANEZA en collaboration avec la Cellule. Il n'y a pas de dépenses particulières à prévoir à ce niveau. Les sous-ensembles de cette assistance qui portent sur les différents moyens d'action sont spécifiés ci-après.

b - Etudes de factibilité préliminaires à l'extension ou à la création de projets industriels nouveaux s'inscrivant dans le cadre de la stratégie.

- Définition d'une réglementation pour favoriser l'utilisation de matériaux et de produits locaux".

d - Assistance aux entreprises pour l'amélioration de la technologie et le développement de nouvelles techniques.

e - Diagnostic "maintenance" des entreprises de la filière.

f - Analyse des procédures administratives en vue de la réalisation d'un schéma de procédures simples et efficaces.

g - Rédaction des textes nécessaires à la mise en place d'une fiscalité adaptée pour la filière "Travail des grains".

h - Spécifications des améliorations à apporter à court terme aux Transports.

B - Effets attendus

- Mise en oeuvre plus rapide des plans d'action
- Qualité des plans d'action
- Activation des groupes stratégiques

C - Responsable ou initiateur

- Cellule et groupe "Travail des grains" de l'ANEZA.

D - Assistance recherchée

Pour mémoire.

E - Date de réalisation

La première année du plan d'action avec poursuite la deuxième année.

F - Coût

On peut estimer le coût de l'assistance technique pour l'ensemble de la filière à 300.000 US \$.

Il faut toutefois noter q'un programme d'assistance sera à prévoir dans chaque filière et qu'une partie de ce coût pourra être répartie entre plusieurs filières.

3.4.2. - Développement et organisation de l'épargne et de crédit en milieu rural

A - Description

Les coopératives d'épargne et de crédit constituent un potentiel énorme de collecte d'épargne et de distribution du crédit en milieu rural qui est insuffisamment exploité. Pour se faire, l'encadrement et la surveillance du secteur devraient être améliorés. Une loi est en cours d'élaboration à ce sujet qui devrait favoriser le développement de cette forme d'épargne.

Par ailleurs, la Banque du ZAIRE avait l'habitude de déterminer certains plafonds comme "crédit de campagne" (à taux préférentiel) pour l'achat des produits agricoles. La Gécamines-Développement accordait même des crédits sans intérêt à certains commerçants au Shaba pour l'achat du maïs.

Cependant, les crédits furent souvent mal utilisés :

- Les chefs d'agence des banques retenaient l'intérêt d'office à l'avance (ce qui augmente sensiblement le taux réellement payé).
- Les fournisseurs habituels de la Gécamines fournissent d'abord d'autres clients qui payent mieux, mais qui ne leur font pas bénéficier de crédits.
- Le crédit favorise les grands commerçants, vu que les petits n'en obtiennent pas.

En définitive, il apparaît souhaitable que les textes concernant l'organisation de l'épargne et du crédit en milieu rural soient mis en vigueur et que le système du crédit de campagne soit réaménagé en vue de répondre à son objectif premier, sans favoriser des catégories d'opérateurs privilégiées.

B - Effets attendus

- Meilleure mobilisation de l'épargne ;
- Meilleure distribution des crédits ;
- Rationalisation de la concurrence entre acheteurs de produits vivriers.

C - Responsable ou initiateur

Ministère des Finances/Banque du ZAIRE, Gécamines-Développement.

D - Assistance technique

Déjà disponible.

E - Date de réalisation

Immédiatement.

F - Coût

Coût de l'assistance technique (cf 3.4.1.)

3.4.3. - Libéralisation de l'activité commerciale sur le marché intérieur

A - Description

L'option de libéralisation économique qui est développée par l'Etat Zaïrois doit se traduire dans les textes réglementaires par une plus grande latitude donnée au jeu libre échange tout en laissant à l'Administration, certains prérogatives en vue de l'orientation du développement social et économique du pays. Certaines questions doivent être soulevées, étudiées et trouver une réponse au niveau de la réglementation :

- Suppression ou maintien du contrôle des prix :

Le contrôle des prix n'a que rarement réussi à freiner une inflation causée par une politique monétaire inadaptée et les prix devraient être davantage définis par les forces du marché et par le jeu de la concurrence. Une législation contre les restrictions commerciales et la concurrence déloyale (gestion indirecte) pourrait être plus adaptée que l'actuel contrôle des prix (intervention directe).

- Tentatives de fixation des prix :

La fixation par les autorités des prix aux producteurs agricoles a été abolie depuis 1981/82. Cependant, il arrive encore souvent que la conférence agricole ou certaines autorités publient des "prix indicatifs", qui orientent le prix du marché et donnent parfois lieu à des tracasseries et des retards dans la commercialisation. L'assurance du prix d'achat de la Gécamine a des effets semblables.

- Restrictions commerciales et licences :

Avant les mesures de libéralisation économique, la plupart des lois et arrêtés en matière économique ont créé de nombreuses restrictions commerciales. Il conviendrait que soient levées les restrictions trop contraignantes qui empêchent le fonctionnement de la concurrence.

- Concurrence déloyale :

Il existe un arrêté-loi en cette matière, promulgué à l'époque où la réglementation économique était plus restrictive excluant pratiquement toute concurrence ; cet arrêté était donc de faible importance. Dans le cadre d'une option de plus grande liberté économique, cette législation doit être modernisée et renforcée.

- Limitation des échanges commerciaux inter-régions :

Certains gouverneurs ont tenté d'améliorer les disponibilités de produits alimentaires dans leur région en interdisant l'exportation vers les régions voisines (Kasaï Oriental notamment). Cela a provoqué de fortes perturbations du marché, à cause des manipulations et détours que faisaient les commerçants dans l'espoir de contourner la législation. Dans le cas du Nord-Shaba, il a eu dédoublement du transport pour le maïs en grain en direction des minoteries de LUBUMBASHI et la farine de maïs (même importées) vers Mwene/Mbuji-Mayi.

B - Effets attendus

- Développement d'une concurrence saine ;
- Développement des échanges inter-régions ;
- Rationnalisation des structures de production ;
- Etablissement de prix du marché, reflétant la rareté effective des produits et facteurs de production ;
- Diminution des coûts de commercialisation.

C - Responsable ou initiateur

Ministère de l'Economie.

D - Assistance technique

Une légère assistance technique se révèle nécessaire.

E - Date de début de réalisation

Immédiatement.

F - Coût

Cf Assistance technique paragraphe 3.4.1.

3.4.4. - Développement de la production de soja et des industries aval

A) Description

Le soja est un élément précieux mais encore insuffisamment utilisé dans l'alimentation nationale. Actuellement la presque totalité des besoins est importée et pourtant le climat et les sols conviennent. Des efforts plus soutenus devraient être entrepris pour familiariser les paysans avec cette culture.

En même temps, des efforts seront nécessaires pour mieux faire connaître les possibilités de transformation du soja et sa valeur nutritionnelle.

Les actions de développement de la nouvelle culture, qui devront être intensifiées, resteront du ressort des services de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture.

En parallèle, des actions de promotion des possibilités de transformation du soja devront être engagées :

- Etudes de factibilité des projets ;
- Recherche d'investisseurs ;
- Assistance à la mise en oeuvre des projets ;
- Campagne de promotion pour la commercialisation des produits et sa vulgarisation auprès des consommateurs.

B) Effets attendus

- Amélioration de l'alimentation humaine ;
- Diminution des besoins en devises pour l'importation.

C) Responsable ou initiateur

Cellule "Travail des grains" de l'ANEZA .
Ministère de l'Agriculture (Services de Vulgarisation).
Ministère de la Santé.

D) Assistance Technique

Oui.

E) Date de réalisation

Dès la première année.

F) Coût

Le coût de l'assistance technique pour la promotion de cette culture et sa transformation sera défini lorsqu'aura été arrêté un programme précis de promotion.

3.4.5. - Développement de nouvelles farines économisant les ressources en blé

A) Description

Le blé est assez difficile à produire au Zaïre. Des essais ont été entrepris avec succès par la Midema au Kivu et au Shaba, mais cela ne couvre qu'une petite partie de la consommation totale puisqu'on ne peut pas envisager d'expédier ce blé à KINSHASA. Il convient donc de limiter autant que faire ce peut la consommation de blé.

Des essais avec des farines comparées contenant jusqu'à 30 et 40 % de maïs, riz, sorgho ou même de manioc ont été menés à l'Institut de boulangerie de Wagaringen et également à Dakar. Midema et Quo Vadis avaient fait des essais et constaté qu'il est possible d'ajouter jusqu'à 10 % de maïs, sans modifier le goût du produit, le pain.

Seulement, à l'époque la farine de maïs coûtait plus cher que la farine de blé (qui était importée sur la base du taux officiel de change alors que les prix des produits locaux ne se justifiaient en général que sur la base du taux parallèle). Il apparaît ainsi souhaitable de reprendre de tels essais et d'y inclure des variantes qui changent un peu le goût du pain puis d'en réaliser la vulgarisation, par exemple à la FIKIN.

Par ailleurs, la Minoterie de Matadi produit de la farine de première qualité à un taux d'extraction de 78 % ; avec cette qualité de la farine, un boulanger qui possède l'équipement adéquat et qui connaît son métier pourrait produire de vraies baguettes françaises.

Les deux plus grandes boulangeries, Quo Vadis et UPAK n'ont pas cette ambition (Quo Vadis importe d'ailleurs sa propre farine). Et le consommateur zaïrois préfère d'ailleurs un pain plus consistant qui donne l'impression de remplir l'estomac. Certains pays européens commercialisent des farines avec des taux d'extraction de 80 % à 82 % (RFA) voire 85 % (URSS). Cette farine est légèrement moins blanche, mais elle permettrait un gain de près de 10 % sur le volume du blé importé.

B) Effets attendus

- Diminution du prix de la farine de blé ;
- Diminution des importations de blé ;
- Diversification des produits à base de blé

C) Responsable ou initiateur

Industriels : Midema, grandes boulangeries.
Ministère de la Santé.

D) Assistance Technique

Non indispensables, les essais pourront être réalisés par les industriels eux-mêmes.

E) Date du début de réalisation

Après une première année consacré aux essais, à la mise au point des process et à la mise en place des équipements, la production pourrait débiter la seconde année.

F) Coût

Les investissements, légers, à prévoir (essais, équipements, campagne de vulgarisation) seront supportés par les industriels.

3.4.6. - Promotion des petites et moyennes entreprises (PME)

A) Description

Malgré de bonnes intentions déclarées, la plupart des actions en faveur des Petites et Moyennes Entreprise n'a jamais été mise en oeuvre.

Dans l'optique d'une libéralisation économique, la promotion des P.M.E. s'impose, car les obstacles existant actuellement au niveau des financements, devises, approvisionnements, procédures administratives peuvent plus facilement être surmontés par les grandes entreprises que par les Petites et Moyennes Entreprises.

B) Effets attendus

- Relance des Petites et Moyennes Entreprise Agricole (PMEA) ;
- Relance des fermes semi-modernes.

C) Responsable ou initiateur

Ministère de l'Economie ;
OPEZ.

D) Assistance Technique

Nécessaire pour la coordination et mise en oeuvre des mesures de promotion.

E) Date de réalisation

Dès la première année.

F) Coût

Assistance technique.

3.4.7. - Mise en place de protections contre les importations concurrentes déloyales

A) Description

Le ZAIRE ne possède pas de législation anti-dumping cohérente et efficace, qui protègent les intérêts des producteurs nationaux, s'ils sont fondamentalement compétitifs, tout en tenant compte de l'intérêt des consommateurs, notamment des socialement faibles. Comme corollaire de la libéralisation économique, une telle législation apparaît cependant indispensable afin d'éviter les risques d'un démantèlement de secteurs productifs sous les coups de flux massifs d'importations subventionnées.

Par ailleurs, on a souvent voulu faire bénéficier les consommateurs urbains de prix réduits grâce à la distribution d'aides alimentaires. Cependant, une telle politique se révèle très nuisible pour les producteurs nationaux de ces aliments ou de leurs substituts. Dans la mesure où la production locale est actuellement insuffisante et comme le pays manque de devises pour combler le déficit des importations commerciales, des aides alimentaires seront encore nécessaires pour un certain temps.

Mais, ces aides devront être commercialisées au prix où les produits locaux se vendent normalement, c'est-à-dire en dehors d'éventuelles périodes de pénurie. Les distributions gratuites ne devront pas avoir lieu qu'en quantités limitées et pour des groupes cibles bien déterminés.

B) Effets attendus

Préservation de la production locale.

C) Responsable ou initiateur

OFIDA, Ministère de l'Economie, Ministère du Commerce Extérieur.

D) Assistance Technique

Oui, pour la définition des mesures.

E) Date de réalisation

Immédiate car la période de définition des mesures devrait être assez courte.

F) Coût

Assistance technique (Cf.3.4.1.)

3.4.8. - Améliorations spécifiques des transports

A) Description

Les transports sont un des problèmes majeurs des entreprises au ZAIRE qui dépassent très largement le cadre de la filière "Travail des grains". Cette filière est cependant particulièrement sensible aux déficiences des transports dans la mesure où les entreprises de transformation, les zones de productions agricoles et les centres de consommation sont disséminés dans l'ensemble du pays.

Les approvisionnements sont longs et peu fiables et la commercialisation et la distribution des produits sont difficiles.

Un programme de réhabilitation du réseau routier prioritaire et des réseaux ferroviaires et fluviaux de la SNCZ et d'ONATRA a été mis en place par les Pouvoir Publics. Néanmoins les acteurs de la filière ont intérêt à rechercher les améliorations spécifiques du système de transport qui seraient susceptibles d'être réalisées à court terme et qui auraient des résultats significatifs pour les entreprises de la filière.

Certains points spécifiques à la filière "travail des grains " jouent un rôle dominant :

- En dépit de certaines réformes importantes dans ce secteur, les sociétés pétrolières vendent toujours le même produit au même prix dans une localité donnée. La concurrence est presque totalement exclue et les sociétés n'ont aucun intérêt à améliorer les approvisionnements. A l'intérieur, la structure des prix ne permet pas de compenser suffisamment les frais de transport du carburant.
- L'évacuation de la récolte de maïs du Nord-Shaba pose chaque année de graves problèmes et les retards causés se traduisent par des pertes sensibles (attaque des insectes etc.). Une des causes de ces retards sont les services de la SNCZ qui laissent généralement à désirer, l'expédition par train étant excessivement lente.
- Le réseau routier et notamment les pistes, est dans un état déplorable et il apparaît que la direction de l'Office de Route n'arrive que difficilement à contrôler les activités des agents en brousse. Les engins ne font pas toujours le nombre de passages nécessaires, les agents revendent le carburant, ...). L'Office de Route passe fréquemment des conventions avec des sociétés privées pour l'entretien des pistes et cette formule a beaucoup de succès, lorsque la société conventionnée a des intérêts de production ou de commerce dans la région desservie par la piste. Malheureusement beaucoup de conventions sont passées avec des personnalités qui s'intéressent peu à l'exécution des travaux. Beaucoup de sociétés ont demandé à diverses reprises que les donateurs (BIRD, USAID) leur prêtent les équipements directement, les opérateurs étant prêt à payer le carburant. L'office de Route garderait toutefois le contrôle général (respect des normes techniques, des programmes prioritaires, etc).

- Pour le transport fluvial, l'Onatra propose des tarifs relativement bas mais pour des services insatisfaisants (lenteur et vols excessifs). De par son existence, l'Office décourage ainsi la création d'entreprises privées de transport, qui doivent craindre la concurrence de l'Office et qui seront pénalisés dans la manutention dans les ports publiques.

Ainsi des améliorations spécifiques pourront être recherchées notamment pour :

- Le développement de la structure concurrentielle des secteurs d'approvisionnement en carburant
- L'amélioration des services de la SNCZ, notamment grâce à une accélération des rotations et de la gestion.
- la prise en charge d'une partie de l'entretien des routes directement par des opérateurs privés.
- l'émergence du secteur privé au niveau du transport fluvial.

B. - Effets attendus

- Régularisation de l'approvisionnement en carburant et réduction des frais de commercialisation ;
- Amélioration du transport ferroviaire (avec pour conséquence diminution des pertes post-récoltes et amélioration de la commercialisation des produits agricoles) ;
- Amélioration de l'entretien des routes ;
- Amélioration des coûts de transport fluvial ;
- Réduction des coûts de transport ;
- Réduction des charges de l'Etat ;
- Développement du secteur privé au niveau du transport.

C - Responsable ou initiateur

Offices publics (Office des Routes, ONATRA, SNCZ , CSP,...) ;
Opérateurs privés (transport, travaux publics) ;
Ministère de l'économie, Ministère des Mines ;
Ministère des Transports et Communications.

D - Assistance technique

Etudes ponctuelles nécessaires.

E - Date de réalisation

La mise en oeuvre de ces améliorations spécifiques nécessitent une phase d'études préalables (de diagnostic, analyse et programmation de mesure) suivies d'une étape de concertation avec les Offices publics, et ne devrait être possible effectivement que durant la seconde année.

F. Coût

Ces améliorations devraient, au contraire, conduire à une réduction des charges de l'Etat qui couvrira largement le coût des études de définitions des mesures à prendre.

3.4.9. - Développement de la recherche de nouveaux produits agro-industriels

A - Description

La recherche de nouveaux produits agro-industriels doit être davantage développée en vue de :

- valoriser les ressources agricoles nationales et réduire les importations,
- améliorer le rapport valeur nutritive/prix des produits directs,
- mettre sur le marché Zaïrois des produits attractifs par leur saveur et leur facilité de conservation-stockage et de mise en oeuvre pour la consommation.

Il conviendra de conduire dès la première année un programme de recherche et d'étude organisant pour chaque produit, les étapes successives suivantes :

- identification et spécification des nouveaux produits,
- définition du process et des équipements,
- étude de factibilité et recherche d'investisseur,
- assistance au montage du projet.

Une analyse critique, une synthèse du résultat de ces recherches et la promotion devront être faites de manière à ce qu'elles aient un caractère opérationnel rapide pour la filière.

Des améliorations technologiques pourront également être recherchées soit dans les équipements, soit dans la technologie du process lui-même, soit dans les matières premières agricoles utilisées actuellement. Cette action de recherche d'une amélioration technologique peut avoir des effets importants sur la rentabilité et l'activité de la filière.

La réduction des coûts opératoires et l'amélioration de la qualité des produits seront recherchées par l'utilisation de nouveaux process, l'utilisation de machines plus performantes et par une organisation du travail et des procédures de contrôle de qualité mieux adaptées.

Les domaines où pourront être développées ces recherches sont en particulier :

- les produits industriels de transformation du soja,
- la valorisation du manioc (amidon),
- l'optimisation de la composition des farines à base de blé,
- la diversification des farines à base d'autres céréales ou féculents,
- l'amélioration de la valeur nutritive et la recherche de produits équilibrés,
- les durées de conservation.

B - Effets attendus

- Développement de nouvelles productions mieux adaptées.
- Création d'un savoir-faire spécifique.
- Satisfaction des besoins alimentaires.
- Valorisation des ressources locales et réduction des importations.

C - Responsable ou initiateur

Groupe "travail des grains" de l'ANEZA et industriels.

D - Assistance technique

Les recherches et mises au point sont à conduire sous la responsabilité des industriels. Ceux-ci peuvent toutefois faire appel à des conseillers techniques ou des experts sur des points particuliers.

E - Date de réalisation

- Année 1 : Recherche de nouveaux produits avec les différents opérateurs économiques.
- Année 2 et 3 : Mise en place de nouveaux projets.

F - Coût

- Assistance technique : cf paragraphe 3.4.1.
- Investissements : à la charge des investisseurs.

3.4.10. - Intensification de la culture du blé

A) Description

Le pays dépend quasi totalement de l'importation pour son approvisionnement en blé.

Au Kivu, l'expérience de la réhabilitation de cette culture par la MIDEMA, malgré les contraintes telles que les terrains très accidentés et surexploités, les champs minuscules à cause de la forte densité de la population, a conduit à l'installation d'une minoterie dont la production représente 10 à 20 % du marché du Nord-Est du ZAIRE.

C'est peu mais cela laisse entrevoir les possibilités dont dispose le pays pour son autosuffisance en blé. Au Shaba, les essais réalisés sont très encourageants et de vastes étendues pourraient être cultivées et diminuer ainsi localement le déficit en blé. Un effort accru devrait être fait à ce niveau.

Les actions d'intensification de la culture du blé doivent ainsi être poursuivies et développées au sein d'un programme plus ambitieux établi par le Ministère de l'Agriculture. La factibilité économique et financière de ce programme devra au préalable être étudiée.

En outre, mais cela ne ressort pas du domaine industriel, le Ministère de l'Agriculture devra engager un ensemble d'action de promotion, vulgarisation et encadrement de cette nouvelle culture.

B) Effets attendus

Diminution de la dépendance vis-à-vis des importations de blé.

C) Responsable ou initiateur

Midema, Ministère de l'Agriculture.

D) Assistance Technique

Oui.

E) Date de réalisation

Immédiatement.

F) Coût

Etude de faisabilité à faire.

3.4.11. - Simplification des procédures administratives

A) Description

La plupart des procédures administratives sont lourdes à mettre en oeuvre au ZAIRE et répondent rarement à leur objectif.

Au niveau de la filière, on note en particulier que :

- Il existe de nombreuses autorisations et licences import/export émises par plusieurs organismes, qui nécessitent des formalités, provoquent des tracasseries et des retards et donc renchérissent les opérations ; plusieurs études ont déjà été faites pour proposer une simplification de ces nombreuses procédures qui handicapent sensiblement les exportations du ZAIRE et rendent les importations plus coûteuses.
- La mercuriale est un des moyens pour imposer le rapatriement des devises. Par son ajustement tardif à l'évolution des prix du marché, elle cause des perturbations inutiles, voire nuisibles au rythme des exportations, et se révèle un moyen assez inopérant pour le contrôle des changes.

Cette situation est très dommageable au fonctionnement et au développement de la filière : elle est cause de nombreux retards, elle induit des coûts supplémentaires importants, elle éloigne les investisseurs... Il est donc fondamental d'y porter rapidement remède : l'efficacité de l'action sera grande et son coût minime.

Il conviendra de compléter tout d'abord l'analyse des procédures administratives qui concernent la filière "Travail des grains" de façon spécifique ou qui ont un impact particulier sur son fonctionnement. Dans chaque cas on analyse la procédure existante, on mettra en évidence la finalité, on proposera des améliorations ou une procédure simple, rapide et peu coûteuse.

Il conviendra ensuite de procéder aussitôt à la mise en place des nouvelles procédures et au contrôle de leur bonne application.

B) Effets attendus

- Réduction des coûts de fonctionnement de l'Administration ;
- Amélioration de l'efficacité des contrôles ;
- Encouragement des exportations ;
- Réduction des coûts et délais des importations ;
- Réduction des coûts des entreprises et augmentation de l'activité de la filière.

C) Responsable ou initiateur

Groupe "Travail de grains" de l'ANEZA et administrations concernées (OFIDA, OZAC, OZACAF, Ministère de l'Economie, Ministère du Commerce Extérieur, Ministère des Finances,...).

D) Assistance recherchée

Une assistance légère apparait nécessaire afin de compléter et coordonner les études déjà réalisées.

E) Date de réalisation

Immédiatement.

F) Coût

Assistance technique : cf paragraphe 3.4.1.

3.4.12. - Promotion du riz "cargo"

A) Description

L'influence européenne et/ou asiatique a introduit la consommation du riz blanc. Pourtant, le riz non poli, appelé "cargo" au ZAIRE, est plus nutritif et plus savoureux et la production de riz blanc ne devrait donc pas constituer un but en soi.

Par ailleurs, l'équipement des rizeries s'est détérioré au point que celles-ci produisent plus de brisures que de riz entier. De plus, ces équipements, qui représentent des investissements relativement importants, ne sont pas suffisamment "flexibles" ou adaptables comme le requiert la libéralisation du commerce et des prix agricoles.

Dans de nombreux pays (en Mauritanie par exemple), des petits moulins à moteurs fournissent un produit poli satisfaisant et concurrencent aisément l'équipement des grandes rizeries. Même à la main, il est possible de décortiquer le riz à l'aide de mortiers. Il apparaît donc envisageable de promouvoir la généralisation d'équipements beaucoup plus légers de décorticage du riz.

Le décorticage par le paysan devra se conduire au développement des moyens de stockage chez le producteur.

Bien que le riz décortiqué non poli ait une valeur nutritive plus grande que le riz blanc, par habitude, le consommateur zaïrois préfère ce dernier. Il faudra donc éclairer le public et organiser quelques manifestations de dégustation pour lui faire apprécier la saveur du riz "cargo".

B) Effets attendus

- Diminution du prix du riz,
- Augmentation du coefficient de transformation,
- Augmentation des disponibilités d'aliments,
- Amélioration de l'alimentation.

C) Responsable ou initiateur

Ministère de la santé, opérateurs, restaurants, FIKIN.

D) Assistance technique

Non.

E) Date de début réalisation

Dès la première année, après une phase rapide de spécification des équipements de décorticage adéquat.

F) Coût

Essentiellement, aide de l'Etat pour l'achat de moulins à marteaux.

3.4.13. - Mise en place d'une fiscalité et d'une législation bancaire, adaptées à l'industrie

A) Description

Le problème de la fiscalité dépasse largement le cadre de la filière. On raisonnera en admettant que les modifications proposées sont sans influence sur la participation de la fiscalité de la filière au Budget de l'Etat.

La fiscalité Zaïroise est exagérément complexe et ne remplit pas sa fonction incitatrice correctement.

On rappellera que la fiscalité peut avoir les fonctions suivantes :

- Participation au budget de l'Etat ;
- Aide à une activité économique (subvention, protection...) ;
- Incitation dans une direction donnée de l'activité économique.

La fiscalité doit par ailleurs être :

- Simple dans son principe ;
- Facile à mettre en oeuvre ;
- Objective et permanente.

Plus spécifiquement les problèmes majeurs sont les suivants :

a) Amortissements

Les dispositions de réévaluation des actifs et d'amortissements subséquents sont totalement inopérantes. Aucune ressource n'est dégagée. L'autofinancement, déjà soumis à l'impôt des Sociétés, ne conduit qu'à un prélèvement fiscal différé.

Les financements extérieurs ne sont envisageables qu'à la condition que les différences de change sur le remboursement du principal soient considérées comme charges déductibles, ce qui n'est pas le cas faute d'ajustement de réévaluation des actifs. Il est donc impossible d'envisager le moindre investissement conséquent.

b) Prélèvement sur fonds de roulement

Tout autofinancement nécessaire et consécutif à la dérive monétaire et à l'inflation pour simplement reconstituer et maintenir constant les approvisionnements nécessaires au fonctionnement de l'industrie, est frappé de l'impôt sur les Sociétés. La seule ressource existante est le financement bancaire induisant l'inflation des coûts par les taux d'intérêt.

c) Orientation de la législation

La législation sur les prix est une législation orientée vers la distribution. Comme ce secteur est caractérisé par de hauts "turnover" et donc un moyen facile de "making money", les structures de prix légales autorisant les marges brutes sont totalement inadaptées au secteur productif qui ne dispose que d'un faible "turnover".

d) Octroi des devises

L'octroi des devises par le système bancaire est orienté par priorité vers le système distributif d'autant plus rentable que le "turnover" est élevé.

e) Poids des contrôles

Le renforcement des contrôles douaniers, l'intervention de nouveaux organes engendrés par les fraudes, provenant pour la plupart des secteurs distributifs, sont autant de contraintes supplémentaires et coûteuses pour le secteur productif.

Les conséquences sont :

1. La décapitalisation du système productif sous le double aspect :

- de l'investissement non reconstitué.
- des fonds de roulement.

Cette décapitalisation est encore accélérée par la sous-utilisation des capacités de production les législations fiscales et contraintes administratives non adaptées au secteur productif.

2. Le désengagement des investisseurs étrangers du fait des prélèvements fiscaux sur l'investissement et la reconstitution du fonds de roulement.

3. La stagnation ou recul de la production industrielle, l'accélération des besoins d'importation en biens de consommation et la raréfaction des devises indispensables au système productif.

Dans le cadre des dispositions à prendre, les orientations suivantes apparaissent importantes :

1. - Législation

Abrogation de toutes les législations antérieures sur les structures de prix et instauration des nouvelles dispositions en concertation avec les divers secteurs industriels du système productif.

Il en irait de même pour les systèmes distributifs et de services.

2. - Dispositions pour le secteur productif en matière de structure de prix

2.1. - Prise en compte des éléments constitutifs des coûts en valeur de reconstitution, y compris les coûts salariaux. Il est, en effet, indispensable d'injecter du pouvoir d'achat pour soutenir la production avec comme corollaire un attrait pour le système productif.

2.2. - Elimination des notions d'amortissement et marge bénéficiaire pour les remplacer par la notion de cash flow en pourcentage du prix de vente. Ces pourcentages doivent être adaptés en fonction des "turnover".

2.3. - Disposition d'adaptation rapide ou automatique de la correction des prix sur le marché afin d'avoir une évolution la plus continue possible suivant les composantes inflatoire et de change.

3. - Dispositions en matière de devises et crédits bancaires

3.1. - Encadrement des crédits bancaires et d'octroi de devises qui donnent une priorité au secteur productif et en second lieu, aux secteurs de services directement liés au secteur productif (transport).

Le solde serait à répartir entre les biens de consommation suivant leur importance.

3.2. - Réduction très large des coûts d'intervention bancaire en faveur des secteurs productifs. Une compensation éventuelle pourrait être trouvée au travers du système distributif.

3.3. - Mise en place d'un système permettant d'attribuer directement aux industries lourdes, des crédits spéciaux à taux concessionnels reçus de l'extérieur.

3.4. - Dispositions incitatrices à l'exportation

Autorisation de prise en charge comme coût, des rabais qu'il a lieu de consentir sur le prix de vente intérieur pour générer des devises d'exportation.

3.5. - Dispositions incitatrices à l'investissement productif

Obligation de réinvestissement d'une quote-part du cash flow dégagé, en biens d'investissement productifs de l'entreprise et/ou dans son fonds de roulement ou encore dans les secteurs prioritaires définis par le pouvoir politique.

Ces cash flows réinvestis doivent être impérativement et totalement exonérés d'impôts.

3.6. - Dispositions concernant les recettes budgétaires de l'Etat

Si des mesures incitatrices doivent être prises en faveur du système productif, il est indispensable de repenser le système des ressources fiscales.

A cet effet, une réflexion devrait être engagée dans les domaines suivants.

3.6.1. - Compensation de la réduction des recettes fiscales du secteur productif par une adaptation des droits à l'importation principalement sur les biens de consommation importés avec alourdissement notable sur les produits de luxe.

3.6.2. - Modification de la législation sur les importations visant à éliminer toute fraude et réduire les contrôles avec des droits d'importation calculés sur le FOB.

- contrôle de la SGS de l'assiette,
- paiement préalable à l'autorisation de la SGS d'importer,
- abolition de toute autorisation d'exonération préalable y compris pour les structures d'Etat.

Les dérogations accordées dans le cadre du Code des investissements ou autres dispositions devraient être transformées en remboursement au lieu de dispenses.

Dans cette approche :

a) Toute marchandise voyageant sous le couvert d'un crédit documentaire délivré après paiement des droits d'importation, se verrait dédouanée d'office.

b) Les recettes fiscales d'importation seraient maximisées avec le contrôle préalable de la SGS.

En conclusion nous proposons le schéma d'imposition suivant :

1) Bilan au 1er janvier avec :

- + Valeur d'exploitation
- + Valeurs réalisables
- + Valeurs disponibles
- Provisions
- Dettes à court terme (inférieures à 1 an)
-

Fonds de roulement au 1er janvier

= A

2) Bilan au 31 décembre
Mêmes éléments donnant fonds de roulement au 31 décembre = B

3) Coefficient d'inflation monétaire :
Valeur DTS ou ECU au 31 décembre = X
" " " au 1er janvier = Y

Coefficient d'inflation X/Y = Z

4) Assiette d'imposition théorique

$$B - (AxZ)$$

Remarques :

1. - Seule le bénéfice réel de l'entreprise qu'elle n'aura pas investi soit dans ses propres structures contribuant à son objet social, soit dans des projets souhaités par le Pouvoir Exécutif est imposé.

2. - Un certain pourcentage de l'augmentation du fonds de roulement (20 %) peut être admis au titre de provision pour autant qu'il reste dans le fonds de roulement.

3. - Dans un premier temps ce système est appliqué exclusivement au système productif à l'exclusion du distributif.

Le système "services" doit faire l'objet d'une étude particulière.

4. - Le rédéploiement productif génère automatiquement une augmentation des recettes en provenance :

- des droit d'entrée
- de la CCA
- des personnes physiques
- de la sécurité sociale
- des revenus des sociétés sur les quotes parts afférentes aux dividendes.

5. - Le système "impôts sur bénéfices distribués" (taxe sur le revenu + contributions mobilières) serait limité à 50 % (scit 40 + 10).

6. - La moins value théorique du système d'imposition ne représente que 5,78 % des recettes de l'Etat. Cette moins value doit être compensée par exemple par les droits d'entrée :

- taxe sur produits de luxe,
- exonération à postériori et non à priori pour les bénéficiaires du Code des investissements.

7. - Un système de quotas d'allocations en devises devrait être étudié par les entreprises en concertation avec la Banque du Zaïre afin d'assurer une priorité au secteur productif.

B) Effets attendus

- Redéploiement industriel notamment dans la filière "Travail des grains".
- Attraction de nouveaux investisseurs.

C) Responsable ou initiateur

L'Etat par le biais du Ministère des Finances (sous l'impulsion de l'ANEZA).

D) Assistance recherchée

Oui (cf. paragraphe 3.4.1.).

E) Date de réalisation

La situation se dégradant rapidement, ces réformes doivent débiter le plus tôt possible.

F) Coût

Le coût de la réforme fiscale est évoqué dans le point 6. Il s'y ajoutera le coût de l'assistance technique.

3.4.14. - Aménagement de la commercialisation du maïs

A - Description

Au Shaba, la Gécamines joue un rôle primordial dans la commercialisation du maïs. Elle achète environ 40% de la récolte et cherche à intervenir directement sur la formation des prix.

Elle distribue à ses employés du maïs à un prix subventionné. Les quotas alloués étant abondant, les travailleurs en revendent une bonne partie sur le marché local ou entre amis. Lorsque la Gécamines estime que la récolte est mauvaise et qu'elle se décide à importer au lieu d'acheter localement, son influence se révèle alors néfaste certaines années. Cela perturbe fortement la distribution commerciale par les sociétés privées. De plus, la Gécamines tend à orienter les habitudes de consommation vers le maïs au détriment du manioc (que l'on peut cultiver plus facilement).

Il importe donc dans l'immédiat d'étudier et conclure, pour la mise en oeuvre de mesures concrètes, sur les points suivants :

- limitation des distributions de farines aux travailleurs de la Gécamines,
- contrôle et limitation des importations de farines, par la Gécamines ou par d'autres opérateurs, et notamment à un prix subventionné,
- développement de l'intervention de la Gécamines au niveau de la distribution.

B) Effets attendus

- renforcement des circuits privés de commercialisation,
- fixation plus libre des prix au producteur,
- diminution des perturbations du marché.

C) Responsable ou initiateur

Gécamines et cellule "Travail des Crains" de l'ANESA

D) Assistance technique

Non.

E) Date de réalisation

Dès la première année.

F) Coût

Néant.

3.4.15. - Application des exonérations de taxes sur les intrants importés.

A) Description

La législation douanière prévoit certaines exonérations de taxes sur les intrants importés mais la définition des conditions n'est pas toujours suffisamment claire. Aussi l'OFIDA redéfinit ou réinterprète parfois l'appellation et la rubrique du code de douane y afférent. Il conviendrait que l'équipe d'assistance technique à l'OFIDA se considère non seulement comme une simple assistance à l'exécution des décisions prises mais davantage comme une assistance à une définition plus claire et cohérente des conditions d'exonération.

On rappellera que les exonérations doivent bénéficier essentiellement aux importations d'intrants nécessaires à l'activité agricole ou agro-industriel lorsque ceux-ci ne font pas déjà l'objet d'une production nationale.

Le blé ne peut ainsi pas bénéficier de ces exonérations.

B) Effets attendus

- Amélioration des procédures d'imposition ;
- Diminution des prix d'acquisition des intrants importés.

C) Responsable ou initiateur

Ministère des Finances et OFIDA.

D) Assistance technique

Oui.

E) Date de réalisation

Dès la première année.

F) Coût

Assistance technique (cf.3.4.1.).



INTERG

Comptabilité analytique et gestion de l'entreprise - P.O. 214 Avenue B...
Ruep...
Tel...
Telex...
Telex...